

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **116 (1980)**

Heft 38

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

38

Montreux, le 28 novembre 1980

éducateur

1172

et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

Dans ce numéro: **Les écoliers travaillent-ils trop?**



Ernest Duscher, (tous droits réservés)

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE Les écoliers travaillent-ils trop?

Vaud	1146
Genève	1148
Neuchâtel	1151
Jura	1153
Jura bernois	1157
Fribourg	1160
Valais	1163

RUBRIQUE ROMANDE

Chronique du groupe de réflexion	1138
Dix ans de concordat scolaire	1139
Comité central SPR	1140
Radio et TV éducatives	1141
CASE	1141
Ce qui se trouve...	1142
Les écoles suisses de l'étranger	1143
Commission d'achats SPV	1144
Charles Serex	1145
Tribune libre	1145

VAUD

Mise au concours	1146
Tribune libre	1147

GENÈVE

L'enseignant face à ses tâches	1148
Finance et pédagogie	1149
Réfugiés sahraouis	1150
Enseignement spécialisé	1150

NEUCHÂTEL

Education musicale	1151
Une Grèce inconnue	1152

JURA

Assemblée des délégués du SEJ	1154
Le CC travaille pour vous	1155
AEP	1156

JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement	1159
----------------------------	------

FRIBOURG

Comment les mères enseignent à leurs enfants de 5/6 ans	1161
---	------

DIVERS

Radio éducative	1166
Fondation Dialogue	1167
Education en milieu ouvrier	1167

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—;
étranger Fr. 55.—.

Avant-propos

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Réalismes

La nappe de pétrole qui sourd du navire éventré telle qu'elle apparaît périodiquement sur nos écrans de TV est, pour moi, l'image même de la mort: mort violente, mort par étouffement, par engluement; la viscosité qui paralyse, pénètre, agglutine et finalement engloutit.

A l'abri de nos montagnes, tout cela peut paraître très lointain et il faut le choc de l'actualité pour que l'angoisse nous étreigne le temps d'une émotion, l'instant d'une révolte.

Liée très directement au pétrole elle aussi, une autre forme de tache développe progressivement ses funestes effets. Moins spectaculaire, invisible même, sournoise, elle envahit, de manière tout aussi nocive, non pas la nature, mais le monde de l'esprit: crise du pétrole, récession qui lui fait suite, réalismes politique et économique qui en découlent, l'enchaînement conduit tout aussi inexorablement à l'asphyxie. L'affaire me paraît grave et les premiers symptômes — démobilisation, morosité, sentiment d'impuissance — se manifestent. Le temps n'est plus aux projets, il ne s'agit plus de construire l'avenir mais de préserver un passé; on ne relève plus les défis, on les ignore. La réflexion à long terme n'est plus de mise. Démunis face à la nappe noirâtre qui submerge les plages, nous le sommes encore davantage face au mécanisme subtil qu'instille dans les esprits le renoncement, la résignation, le conformisme, l'égoïsme.

Il n'est évidemment pas question de nier la réalité d'une certaine récession, ni de minimiser les problèmes liés à la crise pétrolière. Il ne s'agit pas davantage de contester l'opportunité de restrictions budgétaires dans certains domaines. On peut se demander, en revanche, s'il est salutaire, au nom du réalisme érigé en doctrine, d'étouffer les enthousiasmes, de marginaliser les recherches alternatives, de saborder ou de réprimer les élans.

Il n'y a d'ailleurs pas nécessairement intention délibérée, même si certains hommes politiques se sont faits les champions de ce réalisme-là et pensent pouvoir représenter la majorité qu'ils disent silencieuse alors qu'elle est déjà résignée. Il n'est pas besoin d'un corps de police spécialisé même si, parfois, les forces de l'ordre sont amenées à se manifester. C'est plutôt une affaire de climat général: nous avons repris l'habitude de considérer les restrictions, les refus, les volte-face, les barrières comme les nécessaires effets d'une sauvage, d'une inhumaine récession.

Nous les admettons d'autant plus facilement qu'ils nous affectent généralement de manière soigneusement dosée; nous n'avons que rarement l'impression d'être personnellement touchés; et puis, nous sommes toujours les privilégiés de quelqu'un, même dans notre entourage proche! Nous acceptons donc, nous admettons.

Nous avalons n'importe quoi pourvu que le flacon porte l'étiquette du Bon sens ou de la Sagesse: et il ne manque guère de médecins pour prescrire des pilules, interdire les excès, calmer les élans de ceux qui ne seraient pas encore devenus raisonnables par discipline personnelle.

Qui ose encore parler d'autogestion, de participation, d'autonomie, d'épanouissement de la personne? Même l'idée de responsabilité est tombée en désuétude.

Marée noirâtre et nauséabonde! Déjà nous étouffons, soumis aux «lois» économiques comme si l'humain devait inéluctablement se soumettre à l'argent promu au rang de puissance autonome, indépendante, incontrôlable.

L'argent! Laissons-le aux financiers. C'est leur métier. Il leur appartient de jongler avec les dollars, les pétrodollars, le mark et le franc; tôt ou tard, il faudra bien qu'ils en reviennent à compter avec les hommes.

Il nous appartient en revanche, à nous enseignants, de stimuler l'esprit, d'encourager l'audace, de soutenir le refus du médiocre, de susciter les passions, d'inventer dans l'idéal. Il nous revient de dire non au fatalisme, à la soumission, à l'étouffement. De dire non à ceux qui voudraient que l'école se soumette aux «impératifs» du moment.

Laissons aux politiciens, c'est leur travail, le soin de gérer les conflits, de concilier les extrêmes.

Il nous incombe de revendiquer, pour les autres et pour nous, plus de liberté et de justice, donc une éducation toujours mieux orientée sur l'épanouissement de la personne. Nous devrions, à notre tour, écrire sur nos murs:

Soyons réalistes, visons l'impossible.

R.G.

Dix ans de Concordat scolaire intercantonal

MESSAGE DE LA CONFÉRENCE DES ENSEIGNANTS A L'INTENTION DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Voilà 10 ans maintenant que fut signé le Concordat intercantonal sur l'école. Permettez à la CASE de signaler cet anniversaire en présentant ses bons vœux et ses félicitations à la conférence qui en assure l'existence. Nous aimerions aussi marquer notre intérêt en présentant un rapide bilan et en exprimant notre point de vue sur l'état de la question.

Introduction

L'article 3 du Concordat du 29.10.1970 assure :

«La CASE sera entendue lors de l'application des recommandations»

et prévoit donc de façon officielle une collaboration entre la CDIP et notre organisation. Nous nous plaisons à constater que la collaboration ne s'est en pratique pas limitée aux «recommandations» (plans d'étude et moyens d'enseignement, problèmes de promotion et de structures scolaires); nous avons aussi été consultés sur divers points arrêtés à l'article 2 du document, notamment sur le problème du début de l'année scolaire. La CASE exprime par ailleurs son avis dans diverses instances de la CDIP où elle est représentée par des délégués, en particulier : Commission pédagogique et Commission de l'enseignement secondaire. La CDIP et la CASE en sont tout naturellement arrivées à pratiquer la consultation réciproque qui aboutit à des décisions communes. Et nous aimerions dire ici combien les contacts et les consultations sont rendues faciles et agréables par la simplicité avec laquelle M. E. Egger, secrétaire général de la CDIP et ses collaborateurs, entrent en contact avec nos représentants.

Nos vœux

Il ne va pas de soi qu'une entente fixée sur la base juridiquement assez fragile d'un concordat vive 10 ans. Quand à cela s'ajoute le fait que l'autonomie régionale en matière d'école et de culture rend difficile des points de vue communs, cette déjà longue expérience devient d'autant plus remarquable. Nous adressons donc notre salut aux 21 membres signataires du Concordat et nous présentons nos vœux aussi aux 5 cantons qui n'ont pas signé le document et qui, nonobstant, sont membres à part entière de la conférence.

La cohésion naîtrait-elle de ce qui sépare? L'autonomie cantonale serait-elle le seul terrain d'entente entre les cantons? Non! Ce n'est en tout cas pas l'avis de la CASE qui est persuadée qu'une volonté d'affronter ensemble les problèmes et de rechercher des solutions sur le plan suisse existe bien au-delà de ce simple fait. Et nous dirons que nos délégués ont, eux aussi, contribué durant ces 10 années à maintenir cet état d'esprit.

Tâches qui nous attendent

La CASE peut s'exprimer auprès de la CDIP sur les questions scolaires et d'éducation, et la discussion se passe habituellement bien. Il est toutefois étonnant de constater que les problèmes touchant aux conditions de travail des enseignants sont débattus le plus souvent en l'absence de toute représentation de la CASE puisqu'elles ont lieu généralement entre les secrétaires cantonaux. Certes, la CASE est consultée finalement, puisque nos délégués ont droit de parole à la Conférence plénière de la CDIP, mais au moment où la matière en question est pratiquement déjà formulée définitivement. Cette situation peu naturelle, devrait être réglée prochainement. Nous pensons à un système qui prévoirait des commissions communes pour aborder les questions et établir un projet, et qui permettrait à la CASE d'envoyer une délégation aux réunions de la Conférence des secrétaires de DIP où une question relative aux conditions de travail sera discutée.

Les mesures envisagées pour le maintien des places de travail doivent encore faire l'objet d'échanges de points de vue. Dans ce contexte, et au-delà du problème précis, nous pensons au travail qu'accomplissent de nombreux maîtres dans divers projets de réformes scolaires; nous pensons au rôle si important que jouent les associations d'enseignants et leurs comités dans la chose scolaire, et voudrions vraiment que leurs efforts et leur constance soient compensés équitablement par des congés et des décharges; faute de quoi le maître praticien sera toujours un amateur désavantagé en face des administrateurs et des professionnels de la théorie de l'éducation.

Nous devrions aussi ces prochaines années nous poser très sérieusement la question de la coordination des structures scolaires. Chacun la prône, et chacun va son propre chemin. Nous pensons en particulier aux travaux que mènent séparément

la CP et la CES. De son côté, la Commission pour la formation des maîtres devra prendre en compte le fait que les particularités des divers niveaux d'enseignement ne rendent pas forcément impossible une synchronisation des structures scolaires.

L'autonomie cantonale a donné naissance à des «empires du livre» qui imposent leurs manuels à une région. C'est un problème qui doit aussi attirer l'attention des responsables. La CASE a d'ailleurs déjà demandé à la CP de se saisir de l'affaire, et les recommandations du Concordat en font état. Selon le niveau d'enseignement, le manuel peut être plus important que le plan d'études, et, dans ce cas, la coordination des moyens d'enseignement vaut bien que l'on y accorde un peu de temps. Pour la Suisse romande, il sera bon de suivre les travaux qui se font à COROME.

Nous nous limitons à ces 4 points qui nous paraissent être ceux qui méritent le plus d'attention dans l'immédiat et sur lesquels nous pensons devoir insister.

Bilan et perspectives

Le Concordat a 10 ans. La CDIP peut faire état de résultats positifs. La CASE ne voudrait pas manquer de donner son appui au projet en réitérant ses vœux; elle ajoute que les enseignants et leurs représentants ont apporté une contribution non négligeable. Les chefs de DIP et les enseignants savent bien qu'ils ne gagnent rien à se dresser les uns contre les autres, mais qu'ils peuvent espérer réaliser beaucoup par la concertation et l'entente. Il n'y a pas de raison qu'il en aille autrement sur le plan national.

Il faut toutefois dire que le CC de la CASE ne peut prétendre à la pleine satisfaction. La coordination semble de plus en plus perdre de sa réalité en face des intérêts cantonaux. La volonté existe-t-elle vraiment d'abandonner ses prérogatives au profit de solutions supracantonales, au moins dans certains domaines? Il est certain que les engagements que prenaient les signataires du Concordat ont été honorés — sauf l'harmonisation du début de l'année scolaire — et que leur réalisation soutient l'idée même de la coordination; il est vrai que les recommandations contenues dans le Concordat, parfois vœux pieux, sont pour le moins inscrites sur le papier, et auront un effet sans doute à long terme. Mais il convient de relever que l'opposition peut entre-temps d'autant mieux s'organiser et durcir ses positions. Les recommandations supposent des changements; en face de perspectives nouvelles naissent des attitudes de refus. Et ce ne sont pas que des enseignants, comme on voudrait parfois le faire croire de façon un peu simpliste, qui s'élèvent contre les désirs novateurs; les

autorités scolaires aussi doivent oublier parfois leur volonté pédagogique au vu de la situation politique du canton auquel ils doivent rendre des comptes, et qui font entendre bien des voix d'opposition.

Nous posons dès lors la question de savoir si une convention plus formelle et plus contraignante ne devrait pas exister; ou si du moins l'actuel document ne pourrait pas prévoir l'obligation de répondre aux désirs de coordination. Deux remarques compléteront cette considération: d'une part, il ne faut pas exclure à priori que l'on puisse renoncer, dans certains domaines qui restent à définir précisément, à certaines prérogatives, sans pour autant perdre son autonomie; il faudra redéfinir d'autre part les rapports entre: réforme et coordination. De toute façon, il nous semble impératif que l'on cherche des raisons valables à tel effort de coordination et que l'on donne à ces raisons une large publicité.

La première remarque rejoint des préoccupations actuelles de notre Parlement national: début de l'année scolaire, nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, articles culturels du projet de nouvelle Constitution fédérale. Chacun semble à peu près d'accord dans le refus de solutions fédéralistes. On préfère le concordat. Mais dans quelle mesure peut-on s'entendre sur les modalités de son renforcement? On entend de plus en plus parler d'«autocoordination», mais ce mot ne résout pas grand-chose.

Notre volonté de coordination, il faut l'affirmer pour des objets «dignes d'être coordonnés». Nous pensons ici aussi au début de l'année scolaire. Disons que les objectifs définis par le Concordat indiquent bien l'orientation que peut prendre la coordination: le bon développement de l'école passe avant la coordination. Et dans ce sens, la CASE peut se déclarer solidaire des efforts entrepris. Là où la coordination est nécessaire pour améliorer effectivement l'école et dans la mesure où elle assure à nos élèves qu'ils pourront y trouver la possibilité d'être formés selon leurs aspirations et leurs capacités.

Nous réitérons nos meilleurs vœux pour les années qui viennent et nous souhaitons continuer l'œuvre commune. La collaboration-coopération nous est extrêmement précieuse, et en la renforçant à l'avenir, elle gagnera certainement en efficacité. Nous croyons que la participation de la CASE est aussi dans votre intérêt; et en terminant, nous nous permettons de vous présenter l'expression de nos sentiments respectueux.

*Conférence des Associations
suisses d'enseignants*

Président:
W. Oberholzer

Secrétaire:
F. v. Bidder

Traduction: M. Charles Borel (CARESP)

Comité central SPR

Session des 7 et 8 novembre 1980

VENDREDI 7 NOVEMBRE

Séminaire de Chexbres

Parmi les trois thèmes proposés par la Commission Jeunesse et Economie, le troisième a recueilli la majorité des voix.

Ainsi, le séminaire 1981 traitera le sujet **Finances et instruction publique, quelle indépendance pour nos écoles?**

Un séminaire passionnant en vue...

Consultation

Les moyens d'enseignement du français (2P) sont mis en consultation. Les délais paraissent... très courts à la majorité du CC. Cette consultation devrait permettre de faire des recommandations ou des remarques à COROME quant à la conception de ces moyens d'enseignement.

Classes à cours multiples

La Commission romande est opérationnelle. Les commissions cantonales ne sont pas encore toutes constituées (situation à ce jour). Pour la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire, les classes à cours multiples «existent» dès qu'elles comportent trois degrés et plus. Certes, les classes à deux degrés risquent fort de se multiplier dans un avenir plus ou moins proche. Cependant, le CC SPR (et avec lui la SPR tout entière) estime qu'une classe à deux degrés est «déjà» une classe à cours multiples.

Toutefois, si nous recevons la confirmation que ces classes aussi pourront être dotées du matériel qui sera conçu par la (ou les) commission(s) précitée(s), la SPR, pour ne pas bloquer la suite des travaux, est prête à accepter momentanément cette restriction essentiellement politique (au sens général du terme).

Nous souhaitons également que les classes à deux degrés continuent à être comptées au nombre des classes à cours multiples dans les diverses statistiques établies à leur endroit...

Analyse du fonctionnement de la SPR

Le CC se penche sur cette analyse très complète mais perfectible. Les structures fédérales de la Romandie nécessitent de

constants réajustements de la trajectoire définie de CC en CC, de bureau en bureau. L'équilibre n'est donc pas immuable mais doit être sans cesse recherché dans le respect des particularités de chaque SP, ce qui n'est pas forcément synonyme d'un dynamisme animé d'une vitesse constante.

Langue II

La SPR souhaite une construction progressive de la méthode romande de langue allemande. Nous ne pouvons envisager un «acquis» préalable, qu'il s'agisse d'un raccourci avec K-1 ou avec K-2, de la méthode Vorwärts qui sera vraisemblablement utilisée au niveau secondaire.

Le cahier des charges de la Commission de référence est très chargé et son rythme de travail très rapide. Chacun espère que les membres de la commission «tiendront le coup»; c'est aussi l'avis de Jean-Pierre Rausis, venu tout exprès à Genève pour nous donner une meilleure idée de sa tâche en tant que chef de service de la section des moyens d'enseignement à l'IRDP.

J.-P. Buri

SAMEDI 8 NOVEMBRE

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués SPR se tiendra donc le 29 novembre 1980 à Delémont. Pour des raisons d'horaire des trains, l'assemblée ne commencera qu'à 16 heures.

Le Comité central étudie à ce propos différents projets de résolutions qui devraient être soumis à l'assemblée.

Réélections d'enseignants

Il n'est point besoin de rappeler ici les problèmes qui ont récemment surgi, notamment dans le Jura bernois, à l'occasion de la procédure de réélection des enseignants. Précisons cependant que, selon les textes légaux du canton de Berne, les enseignants sont soumis, tous les six ans, à réélection par l'assemblée municipale, le conseil scolaire ou encore la commission d'école selon les localités, voire le type d'établissement.

Cette pratique que la SPR a condamnée lors du Congrès de Fribourg (résolution N° 9: «Les nominations sont faites exclusivement sur la base des qualifications pro-

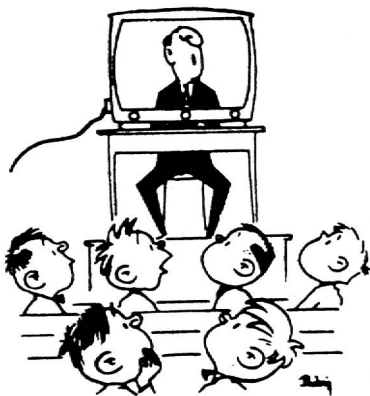
fessionnelles. Le principe des nominations provisoires et les élections sont à abolir. La sécurité de l'emploi doit être assurée.» engendre, dans la situation politique de cette région, de très sérieuses difficultés pour quelques enseignants.

Il n'appartient pas à la SPR, à son Comité central, de prendre position sur les convictions politiques des enseignants concernés ni de s'ingérer dans les affaires d'une de ses sections. Néanmoins, sollicitée à plusieurs reprises de prendre position sur le principe, la SPR se devait de s'informer. C'est la raison pour laquelle le Comité central a reçu, pendant deux heures, quatre enseignants jurassiens bernois qui, à l'aide d'un dossier très précis, ont présenté l'histoire des événements qui ont précédé ou suivi les dernières réélections.

Le Comité central poursuivra en la matière la défense des principes votés lors du dernier congrès.

FB

Radio et télévision éducatives



Le 14 novembre dernier se réunissait, à Lausanne, la Commission romande de radio et de télévision éducatives. Nous vous donnons ci-dessous l'essentiel des débats de cette instance faïtière présidée par M. Simon Kohler.

Pas d'évaluation !

Ainsi en a décidé la Conférence romande des chefs de département, et cela essentiellement pour des motifs financiers. Rappelons rapidement que cette évaluation qualitative et formative devait être menée par l'IRD et porter dans un premier temps sur la télévision éducative et, une année plus tard, sur la radio éducative. Le budget de chacune des évaluations avait été estimé à quelque 30000 francs, donc chacun des partenaires devait assumer le 50 %.

Les représentants des associations pro-

fessionnelles (CARESP et SPR) ont vivement regretté cette décision et ont souhaité que le principe ne soit pas abandonné et repris au plus tard en 1982.

Statistiques

La commission a pris acte des statistiques d'écoute et de visionnement des émissions de radio et de télévision éducatives. Les chiffres sont éloquentes, même s'ils doivent être nuancés :

- quelque 10000 cassettes radio
- quelque 20 % des bandes vidéo disponibles dans les centres sont prêtées chaque année.

Ces chiffres sont révélateurs de l'intérêt manifesté par les enseignants pour les productions de la radio et télévision éducatives.

Une émission pilote prometteuse

On sait que la télévision éducative produit essentiellement deux types d'émissions : TV-actualité et TV-scopie. Les objectifs définis à l'époque prévoyaient également la mise en place d'une troisième série, les émissions à caractère « pluridisciplinaire ». Cette série avait été différée pour diverses raisons.

Grâce à un crédit exceptionnel mis à disposition par la direction régionale de la Radio et Télévision romande, les responsables ont pu réaliser une émission pilote traitant des activités créatrices et du programme romand de français.

La commission a visionné cette émission. Elle a approuvé l'étude d'une série gravitant autour de ce thème. La commission de production est donc nantie de cette étude. Rappelons à ce propos que la SPR est très intéressée à une telle série, qui cadre parfaitement avec les préoccupations de ses membres dans le domaine de l'enseignement renouvelé du français.

Quelques rappels

Vos critiques, suggestions, remarques sont toujours les bienvenues en ce qui concerne ces émissions. Il vous suffit de les adresser à votre comité cantonal ou au soussigné. Elles nous aideront à mieux cerner vos besoins à défaut d'une véritable évaluation.

Les émissions de TV éducative sont maintenant prédiffusées le lundi, à 17 h.,

sur notre chaîne romande. Même si votre collège n'est pas (encore) équipé d'un magnétoscope et d'un moniteur, tentez de suivre ces productions et de nous donner votre avis.

Les Centres cantonaux de radio et de télévision éducatives sont à votre disposition. Ils constituent un relais fondamental entre les utilisateurs et les producteurs des émissions éducatives. Vous y trouverez, en plus des émissions stockées que vous pouvez obtenir en prêt, d'utiles conseils sur leur utilisation, voire sur la procédure en application dans votre canton pour obtenir une installation vidéo dans votre collège.

FB

CASE (KOSLO)

SÉANCE I DU GROUPE DE TRAVAIL «FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS»

Le mandat du groupe de travail, directement responsable auprès du comité directeur de la CASE, est de définir avec plus de précision... son propre mandat.

Nous disposons d'un document de travail préparé par le secrétaire de la CASE.

Les membres du groupe de travail sont rapidement arrivés à la conclusion que son travail serait avant tout de redéfinir les tâches d'un futur groupe élargi dont les activités seraient plus concrètes.

Ce groupe élargi (et pas encore défini ni constitué) devrait se préoccuper des domaines suivants (liste non exhaustive) :

- droit à la formation continue
- droit à la participation aux divers organes cantonaux de formation continue
- reconnaissance de l'éducation permanente **individuelle**
- reconnaissance de la formation continue par la CDIP
- coordination des diverses activités EP entre les divers organes tels que la Commission pédagogique de la CDIP, SPRI, etc.
- congé(s) payé(s) à but « recyclant » ou plus simplement culturel (avec des retombées sur les activités de l'enseignant dans sa classe et ailleurs)
- insiste sur le fait que la formation continue « organisée » ne remplace pas la formation continue individuelle.

Il pourrait se pencher sur des projets de réalisations telles que : séminaires, journée(s) d'étude, camp culturel, etc., recenser des thèmes attrayants, par exem-

ple: l'école aujourd'hui, l'école demain, l'intégration des travaux manuels dans l'enseignement hebdomadaire, les relations entre la formation de base et la formation continue, la formation continue des enseignants vieillissants, la collaboration avec des organisations s'occupant de formation continue mais dont les activités ne s'adressent pas à des enseignants en général; il faudrait aussi définir les publics-cible.

PROCÉDURE «ADMINISTRATIVE»

Ce mandat affiné sera soumis au comité directeur CASE qui le répartira, pour consultation, parmi les diverses associations. Après que le comité directeur et la conférence des présidents auront donné un préavis, une prochaine assemblée des délégués donnera le feu vert (ou rouge!). Le contenu de ce mandat indiquera si la commission actuelle doit être élargie.

Ce qui se trouve...

Dans notre édition du 3 octobre 1980 («Educateur» N° 30, pages 928 et 929), nous avons publié un article paru dans l'«Opinion libérale», organe du Parti libéral genevois, article que nous avions assorti d'une bande dessinée de GAG.

Nous avons récemment reçu de l'auteur, M. Claude Ferrero, la lettre que vous trouverez ci-dessous. Nous la publions en vertu du droit de réponse. Nous reviendrons dans notre prochaine édition («Educateur» N° 40) sur l'argumentation développée par M. Ferrero.

PARTI LIBÉRAL GENEVOIS

Genève, le 11 novembre 1980/eb

Monsieur François BOURQUIN
Rédacteur responsable de l'«Educateur»
Case postale 445
2001 Neuchâtel

Monsieur le Rédacteur responsable,

A la lecture de votre bulletin N° 30, qui me consacre plus d'une page et demie, j'éprouve à la fois de la satisfaction, de la surprise et de l'admiration.

Je constate avec **satisfaction** que l'«Opinion libérale» est lue dans les milieux de la SPG, voire de la SPR. Notre journal s'adresse à l'ensemble des membres du Parti libéral genevois et à ses sympathisants. Il s'agit avant tout d'un organe politique qui cherche dans une perspective libérale — non doctrinaire — à analyser des problèmes d'actualité.

Ma **surprise** résulte précisément du fait que l'«Educateur» se fait l'écho — caricatural, il est vrai — d'une opinion qui se veut délibérément politique. Sans doute l'article 1 al. 3 des statuts de votre société n'exclut-il pas toute référence à un éditorial mettant la SPR en cause.

Prochaine séance du groupe de travail: mercredi 17 décembre, à Olten. Nous reprendrons le projet de mandat, constituerons notre groupe de travail; nous étudierons également une lettre envoyée par le délégué du CARESP au comité directeur de la CASE, message dans lequel le CARESP «demande sa part du gâteau et souhaite que les fonds destinés au problème de la formation continue des enseignants soient utilisables **aussi** pour les gens du secondaire inférieur». Le CARESP souhaite qu'une coordination existe au sein de la CASE dans ce domaine de la formation continue. Il admet cependant que l'effort doit porter d'abord sur le primaire.

La liquidation de FORMACO suscite de... saines et dynamiques convoitises!

Le vice-président CASE:
J.-P. Buri

Mon **admiration** va à votre dessinateur GAG qui a fort bien su exprimer ce que vous préféreriez sans doute ne pas dire. J'ai l'avantage sur mon héraut d'être toujours là et de pouvoir m'expliquer, pour autant que vous m'accordiez un droit de réponse.

Il vous intéressera d'abord de connaître quelques-unes des sources qui m'ont incité à écrire l'article incriminé:

En avril 1977, la Commission pédagogique de la FAMCO (Fédération des associations de maîtres du Cycle d'orientation) publiait une brochure largement diffusée sous le titre «Réflexions sur l'école et la réforme II»*. Dans le chapitre intitulé «La doctrine officielle» je lis entre autres (cf. p. 32): «(...) Qu'on s'y rallie ou non, il faut bien reconnaître que les principes qui gouvernent cette école sont restés les mêmes du début jusqu'à nos jours. La direction générale, dans l'énoncé de ses intentions, est restée fidèle à elle-même. (...) Cette unité s'explique d'abord par l'évidente permanence du personnel de direction..., mais elle est aussi, et surtout, l'expression d'une unité de vues (pour l'essentiel) entre le chef du DIP et les responsables principaux du Cycle d'orientation. La doctrine officielle

* Réforme II: réforme du Cycle d'orientation (degrés 7, 8 et 9) qui se caractérise par un enseignement en classe hétérogène, avec des cours à niveaux et à option. Elle est appliquée dans trois des dix-sept établissements du C.O. genevois.

du Cycle d'orientation est le reflet de la **conjonction Département de l'instruction publique, Direction générale du Cycle d'orientation, Parti socialiste genevois**. (...) Il convient donc de reconnaître les objectifs que cette école s'est donnés pour ce qu'ils sont: **l'application à l'enseignement d'une politique de gauche, aussi réformatrice soit-elle**. Si on l'oublie, on risque d'oublier aussi que l'enjeu du débat sur la Réforme II est politique et qu'il est de taille.»

Pour ce qui est de la FAPSE (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève), il est évidemment un peu court de réduire l'enseignement et la recherche de cette ruche bourdonnante aux thèses de quelques idéologues. Mon allusion visait, dans le cas particulier, le rapport d'expertise sur la Réforme II du C.O., rapport rédigé par le professeur Alberto Munari, alors doyen de la FAPSE, et publié par le DIP en mai 1977. Le professeur Munari considère les classes à niveaux comme «un compromis de transition» entre l'ancien et le nouveau système. A son avis, même si l'on s'accorde sur la nécessité de réaliser cette phase de transition, il serait extrêmement dangereux de perdre de vue les cadres conceptuels de référence qui permettent de distinguer clairement les **objectifs que l'on se propose d'atteindre à long terme** des étapes intermédiaires à travers lesquelles il est opportun de passer.

Sans vouloir dénaturer les propos de M. Munari (son rapport comprend 54 pages), je pense pouvoir résumer cet objectif à long terme comme suit: **un objectif unique que tout le monde peut atteindre** pour que chaque élève puisse acquérir le même bagage de connaissances lui permettant d'accéder à l'ensemble des carrières scolaires ou professionnelles disponibles. Je laisse à M. Munari sa conception de l'école obligatoire qu'il semble d'ailleurs partager avec ceux qui l'ont mandaté, mais je me permets de ne pas partager ses idées et de le dire à mes amis libéraux.

Pour un journal tel que le vôtre, qui devrait en principe s'abstenir de faire de la polémique, l'évolution de la coordination scolaire romande appelle cependant le commentaire fondamental suivant.

Le principe même d'une concordance entre les systèmes scolaires des différents cantons souverains implique dans la pratique une limitation de la marge de manœuvre de chaque exécutif cantonal. Cet inconvénient peut paraître mineur dans la mesure où les décisions se prennent au niveau politique.

En réalité, la fusion partielle des exécutifs cantonaux avec leurs administrations respectives tend à marginaliser nos parlements cantonaux chargés de légiférer et de surveiller le pouvoir exécutif. Les décisions au niveau de la Conférence romande des directeurs de l'instruction publique s'élabo-

rent à l'écart des législatifs cantonaux. Elles se fondent sur des propositions des commissions CIRCE guidées par l'IRDP.

Ce qui est critiquable dans l'évolution de la coordination scolaire romande, c'est que les responsables nous proposent sans cesse des réformes de transition menant peu à peu à la réalisation d'un concept d'école qui n'a jamais fait l'objet d'une décision politique et qui ne correspond pas à la prise de position du Conseil suisse de la science ni à celle de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.**

Toute pédagogie s'insère dans un contexte idéologique qui détermine certains choix (méthodes, contenus, etc.). Du moment qu'il s'agit d'un débat de doctrine et non de gestion, les exécutifs cantonaux devraient logiquement s'appuyer sur leurs législatifs. Les délégués des associations corporatives peuvent parfaitement intervenir comme agents d'animation. Je dirai même que leur collaboration est indispensable une fois les décisions politiques prises. Si les associations corporatives s'arrogent le droit d'opérer des choix de portée politique, elles provoquent des conflits aigus entre les divers milieux intéressés, conflits d'autant plus graves qu'ils échappent à l'arbitrage d'un pouvoir intermédiaire.

Les débats houleux lors de la dernière assemblée générale de la SPV sont révélateurs d'un malaise qui va grandissant. Les discussions autour du français rénové, de l'enseignement de l'allemand, de l'histoire, etc., masquent en réalité un problème fondamental d'objectifs et de finalité de notre Ecole. Ayons le courage et la lucidité d'en débattre démocratiquement au sein de nos législatifs cantonaux!

Conscient qu'il vous sera difficile de transformer mon «réquisitoire» en bandes dessinées, je me contenterai de le voir confié à votre typographe.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur responsable, l'expression de ma vive considération.

Le secrétaire politique:

Claude FERRERO

P.-S. Sans nouvelle de votre part, je me permettrai de publier cette lettre dans une prochaine «Opinion libérale».

** Conseil suisse de la science, prise de position du 22 mars 1974 sur le rapport «enseignement secondaire de demain». Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (Annuaire CDIP 1972), Bulletin d'information de la CDIP N° 6 1976, «Évaluation du rapport enseignement secondaire de demain».

Les passages en caractères gras ont été mis en évidence par l'auteur de la lettre.

L'école de Gênes menacée de disparaître

C'est la seule des écoles suisses de l'étranger où les langues latines sont privilégiées. Aujourd'hui, l'enseignement se fait en italien sous le patronage du canton du Tessin et le français est la première langue étrangère enseignée, et cela dès le début de la scolarité, car elle a été celle des fondateurs de l'école. Par extension, nous pourrions donc dire que l'école suisse de Gênes est la représentante des deux minorités linguistiques de la Confédération: le Tessin et la Suisse romande. C'est pourquoi le sort de cette école ne peut pas laisser les Romands indifférents. C'est aussi un devoir moral que de venir en aide à nos compatriotes de la colonie de Gênes qui se sentent très seuls et se battent courageusement afin de sauvegarder «leur culture suisse» qu'ils définissent d'ailleurs très bien. Leur école, c'est leur image de marque, celle qui leur vaut l'estime de la population étrangère qui les accueille.

Son histoire

L'école a été fondée par des Romands protestants, en 1851, afin de permettre à leurs enfants de suivre un enseignement adapté à leur langue et à leur indépendance politique et religieuse. Jusqu'en 1947, la colonie a entretenu seule financièrement tous les besoins de l'école. Pendant la dernière guerre, elle a été un îlot de liberté et d'accueil pour beaucoup d'Italiens et de Juifs qui s'y sont réfugiés. La société de l'après-guerre s'est transformée, le temps des mécènes et de leurs dons généreux a disparu. Malgré les écolages payés par les parents, l'argent a manqué et le Conseil de l'école a dû se résoudre à demander l'aide de la Confédération.

Son enseignement

Jusqu'en 1954, l'enseignement a été donné en italien de la première à la cinquième année, et exclusivement en français dès le secondaire. Aujourd'hui, l'enseignement se fait en italien dans toutes les disciplines jusqu'à la fin de la scolarité. On apprend le français dès l'école maternelle. Son étude orale se poursuit encore pendant deux ans avant l'introduction de la langue écrite. En troisième année, les élèves parlent l'italien, le français, et commencent l'apprentissage de l'allemand oral. En fin de cinquième année, c'est le passage à l'école secondaire qui se fait après que les élèves aient subi deux examens, l'un corres-

pondant au programme italien et l'autre répondant aux exigences suisses.

Questions au directeur

- Est-ce que tous vos élèves réussissent les examens?
- Non, mais ceux qui ont échoué peuvent recommencer la cinquième année et se représenter l'année suivante.
- Les élèves suisses sont-ils privilégiés?
- En aucune façon. C'est déjà arrivé que l'un d'entre eux continue à l'école publique italienne, mais presque tous les élèves, Suisses, non-Suisses, Italiens, suivent le programme de l'école secondaire.

Malgré ce programme qui paraît élitiste, tous les élèves formés dans cette école suivent les cours secondaires pendant trois ans, avec l'anglais comme dernière langue étrangère prévue au plan d'études.

On comprend mieux dès lors l'importance que nos compatriotes attachent à leur école et à sa continuité.

La difficulté du programme ne paraît pas être inadaptée et M. Bernasconi, le directeur, ajoute que les élèves de cinquième année lisent «Le Capitaine Fracasse» dans le texte! Théophile Gauthier n'est pourtant pas réputé pour être un auteur «facile», même si le titre du roman laisse supposer un récit de distraction. Il faut donc rendre un hommage aux professeurs et aux enfants qui se permettent de telles performances.

Son aspect, ses structures

La Scuola svizzera se trouve en bordure d'une rue étroite, la Via Peschiara, qui grimpe en colimaçon. En arrivant à l'adresse du numéro trente et un, il faut lever la tête pour s'apercevoir qu'il y a un édifice important. En effet, en montant la rue, rien de particulier ne s'offre au premier regard. Sur la gauche, un grand mur, muet à l'heure où je passe, sur la droite un encombrement de petites voitures stationnées dans un désordre amusant, laissant juste une place sur la chaussée pour le passage d'une voiture. Je passe un portail modeste donnant sur une petite cour, je pousse une porte à deux battants qui s'ouvre sur un large corridor désert et silencieux au moment où je m'engage dans la maison. Seuls les dessins exposés au mur, ainsi qu'un panneau d'affichage où sont arrosés des règlements, des avis, des informations, m'indiquent que je suis bien dans une école.

Je m'annonce au secrétariat et sans attendre, je fais la connaissance du directeur, M. Bernasconi. L'entretien s'engage sur les structures de l'école. Elle est administrée comme un département d'instruction publique. Les compétences des décisions sont confiées au Conseil scolaire qui assume toutes les responsabilités de l'école. Il s'occupe des affaires administratives, de la comptabilité, des relations publiques, des problèmes divers entre les autorités fédérales, géroises, et tout cela est géré bénévolement par les membres de la colonie. Le conseil, la direction, le corps enseignant sont aussi représentatifs qu'une ambassade et leurs activités culturelles sont très appréciées par la colonie et la population géroise.

L'école compte aujourd'hui 265 élèves, dont 228 Italiens, 13 non-Suisses et 24 Suisses formant le 9% de l'ensemble. Les 9 années scolaires sont réparties de la façon suivante: une année d'école maternelle obligatoire, cinq années primaires et trois secondaires. L'école dispose d'une cuisine, d'un réfectoire où un grand nombre d'élèves mangent chaque jour. Cela fait environ deux cents repas à servir à midi. La gérance de ce restaurant scolaire est confiée à une dame qui prépare les menus, cuisine et organise les deux services nécessaires, un pour les petits et un second pour les aînés. L'endroit est animé, c'est la détente mais sans excès. A tour de rôle, deux personnes du corps enseignant surveillent les élèves, leur viennent en aide s'il le faut. Les enfants de l'école maternelle font une sieste dans un dortoir prévu à cet effet.

Je suis invitée à partager le repas de midi avec le corps enseignant, M. Bernasconi et M. Rais, président du Conseil scolaire. Les pâtes au basilic sont un régal, l'ambiance chaleureuse; la gérante est une Italienne volubile, tout en sourire et qui aime qu'on fasse honneur à sa cuisine! Après ce délicieux intermède, l'entretien va se poursuivre en présence de M. Rais qui connaît parfaitement le sujet épineux qui sera au centre de nos conversations: les difficultés de l'école en face des exigences de la Confédération!

(A suivre)

Mireille Röthlisberger

VOIR ÉGALEMENT À CE PROPOS L'ARTICLE INTITULÉ «COMMISSION DES ÉCOLES SUISSES À L'ÉTRANGER», «ÉDUCATEUR» N° 36/80, P. 1052.

Commission d'achats SPV

ÉGALEMENT OUVERT AUX MEMBRES DE LA SPR

L'«Educateur» N° 36 du 14 novembre contenait des indications plus précises sur chacun des appareils offerts.

Pour vos cadeaux

Pour vous

Pour votre ménage

Action de fin d'année ouverte à tous les membres de la SPR

Pour le bricoleur... et le ménage

BOSCH — Perceuse, scie, ponceuse, défonceuse — BOSCH

Référence	Nom de l'article	Prix indicatif	Prix CA-SPV
POUR LE MÉNAGE			
SB 320-RLE électronique	a) Perceuse à percussion	140.—	110.—
POUR LE BRICOLEUR			
CSB 620-2E électronique	b) Perceuse A à percussion	328.—	260.—
CSB 450-2E électronique	c) Perceuse B à percussion	260.—	210.—
ACCESSOIRES (pas de moteur!)			
S.51	d) Jeu de clés	8.50	5.—
S.33	e) Scie circulaire	102.—	80.—
S.31	f) Scie sauteuse	85.—	65.—
S.29	g) Ponceuse vibrante	85.—	65.—
S.2	h) Support de perçage	70.—	55.—
AUTRES MACHINES			
PKS 46	i) Scie circulaire	255.—	205.—
PST 50-E	j) Scie sauteuse	235.—	190.—
PSS 230	k) Ponceuse vibrante	195.—	155.—
POF 50	l) Défonceuse	298.—	235.—

SUR DEMANDE:

- autres machines BOSCH pour le bricoleur, avec une réduction intéressante;
- prospectus ou liste des machines et accessoires BOSCH.

Autres renseignements au secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Montchoisi-Lausanne, tél. (021) 27 65 59 (le matin de préférence).

- **Les machines BOSCH sont garanties un an** par la fabrique qui assure le service après-vente.
- **Les prix** sont entendus franco domicile.
- **Après le 10 décembre**, les demandes qui seraient encore satisfaites seront majorées de Fr. 5.— par machine.
- **Paiement** préalable ou à réception. Passé 10 jours, un supplément de Fr. 10.— au minimum sera exigé.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner jusqu'au 10 décembre. Passé ce délai, aucune garantie ne peut être donnée quant à une livraison avant 1981.

CA - SPV, secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Conformément à la décision du Congrès (mesure transitoire), le Comité cantonal invite ceux et celles qui s'intéressent à la place de

COLLABORATEUR DU COMITÉ CANTONAL DURANT LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1981

à prendre tous renseignements à ce sujet auprès du secrétaire général et à faire leurs offres de service par lettre adressée au président de la Société pédagogique vaudoise.

Prendre rendez-vous avec le secrétaire général en lui téléphonant à son bureau (021/27 65 59) ou mieux, chez lui le matin vers 7 h. (021/32 18 48).

Adresse du président SPV: M. Michel Gaudard, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Horaire scolaire... et situation d'échec

Beaucoup d'élèves qui s'efforcent de faire des progrès n'arrivent trop souvent pas à répondre aux exigences des programmes. Ils se trouvent donc participer, en quelque sorte, à une course-poursuite sans espoir. Ils travaillent de leur mieux... et restent toujours en situation d'échec. Quoi de plus décourageant?

L'horaire des 3^e, 4^e et 5^e années primaires mérite une attention particulière:

histoire biblique	2 h.
français	10 h.
mathématiques	5 h.
sciences	2 h.
géographie	2 h.
histoire	1 h.
écriture-dessin artistique	3 h.
travaux manuels	2 h.
travaux à l'aiguille	2 h.
chant	2 h.
éducation physique	3 h.

Comme vous le constatez, l'horaire de ces années est notoirement trop lourd. A la demande des enseignants, la Société pédagogique vaudoise a réclamé un allègement important pour ce secteur en priorité.

Pour compléter l'information, voici l'horaire général des classes primaires:

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les écoliers travaillent-ils trop?

Régime journalier

Les enfants entrent à l'école plus jeunes de quelque deux mois, du fait de la modification du régime scolaire. La maturité n'est donc plus la même, chez les petits notamment, où chaque mois compte dans le développement; les programmes n'ont cependant pas été adaptés... pour autant qu'ils convenaient précédemment.

L'introduction des programmes «rénovés» tend à équilibrer les moments de con-

centration et de détente. Pour l'élève, toutes ces heures n'en figurent pas moins dans la contrainte scolaire. Ecole du matin, repas de midi, école de l'après-midi, travaux divers dès 16 heures (leçons pour le lendemain ou courses pour la famille), repas du soir... Dépêchons-nous, afin d'être prêts pour l'émission préférée de la télévision! L'enfant, pris dans le rythme que lui imposent les adultes, n'a plus le temps de souffler, de vivre sa vie «d'enfant»: lire, courir, rêver, ou, ô paradoxe, jouer à l'école.

BRANCHES	enfantine	degré inférieur	degré moyen	Degré supérieur		classe D.	BRANCHES	Classe supérieure						
				6 ^e	option			à 3 années			à 4 années			
								1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Histoire biblique	5 domaines (cf. remarques)	1	2	1	(cf. remarques)	(cf. remarques)	Français	6 ^{1/2}	6 ^{1/2}	6 ^{1/2}	6 ^{1/2}	6 ^{1/2}	6	6
Français		8	10	8 ^{1/2}			Allemand	4	4	4	4	4	3	3
Mathématiques		4 ^{1/2}	5	7			Mathématiques	7	7	7	7	7	7	7
Sciences		1 ^{1/2}	2	2			Sciences	2	2	2	2	2	2	2
Géographie		1 ^{1/2}	2	2			Géographie	2 ^{1/2}	2 ^{1/2}	2 ^{1/2}	2 ^{1/2}	2 ^{1/2}	2 ^{1/2}	2 ^{1/2}
Histoire		—	1	2			Histoire							
Education civique		—	—	1			Education civique							
Ecriture-dessin art.		2 ^{1/2}	3	2 ^{1/2}			Ecriture-dessin art.	1	1	1	1	1	1	1
Travaux manuels		2	2	2			Dessin technique	1	1	1	1	1	1	1
Travaux à l'aiguille							2	2	2	2	2	2	2	
Chant	1				1	1								1
Education physique	3	3	3	Travaux à l'aiguille	2	2	2	2	2	2	2			
Totaux	20	26	32	32	32	26-32	Chant	1	1	1	1	1	1	1
							Education physique	3	3	3	3	3	3	3
							Histoire biblique	1	1	1	1	1	1	1
							Appui	1	1	1	1	1	—	—
							Option	—	—	—	—	—	2 ^{1/2}	2 ^{1/2}
							Totaux	32	32	32	32	32	32	32

REMARQUES À PROPOS DU TABLEAU

L'école enfantine ne suit pas un programme rigide. Elle éduque et s'efforce d'adapter cette éducation aux possibilités de l'enfant. Les activités proposées se répartissent en cinq domaines: éducation du sens social, éducation des perceptions, éducation intellectuelle, éducation artistique, éducation physique. Le temps qui leur est imparti n'est pas fixé selon un horaire hebdomadaire strict ni selon un découpage quotidien minuté.

L'horaire de l'élève est de 20 heures, mais la classe est ouverte matin et après-midi un quart d'heure avant le début de la leçon par la maîtresse qui doit accueillir les élèves.

Dans les classes ne comprenant que le degré inférieur et dans les classes semi-enfantines, les institutrices doivent accorder, en plus des 26 heures, une demi-heure chaque jour aux élèves qui ont de la peine en français et en calcul.

Dans l'enseignement à options, 18 heures sont consacrées aux disciplines habituelles en classe mixte. 6 heures recouvrent des activités différenciées pour filles (travaux à l'aiguille et économie familiale) et garçons (T. M., géométrie, économie, dessin géométrique). Quant aux 8 heures (parfois 6) restantes, elles sont occupées par les options:

- Options A: 10 options d'intérêt très directement scolaire qui doivent être obligatoirement présentées aux élèves.
- Options B: options proposées par les autorités locales en fonction des besoins, des possibilités, des demandes.

Si, dans la classe de développement toutes les disciplines sont enseignées, il n'y a pas de règle stricte quant à la répartition par branche; elle se fait en fonction de l'âge des élèves et des besoins de la classe.

Horaire des enfants et des adultes

La plupart des pays industriels ont vu se réduire la durée de travail dans le secteur économique. L'école, partie intégrante de la société, devrait accorder son rythme à celui de l'environnement social. Pourtant la durée de présence hebdomadaire des enfants n'a pas changé à l'école. Tension nerveuse et capacité de concentration s'en ressentent évidemment. Si l'évolution actuelle se poursuit, tout laisse supposer que, dans quelques années, l'horaire hebdomadaire des enfants sera plus lourd que celui des parents dans bien des cas.

Parents et enseignants

Le problème ci-dessus n'a pas plus échappé aux parents qu'aux enseignants. Après une réflexion approfondie, la SPV comme l'APE estiment qu'il faut absolument imposer une pondération. Première mesure dans ce sens: l'introduction de la semaine de 5 jours.

En conclusion...

L'enfant doit pouvoir évoluer dans des conditions normales non pas pour les adultes mais pour lui, sinon il s'essouffle et c'est le risque de la catastrophe. Espérons qu'un dosage plus judicieux se réalise dans un avenir très proche.

Les promoteurs de l'école ont tendance, trop souvent, à bâtir une école pour des écoliers en oubliant que ces derniers sont, d'abord, des enfants. S'en souvenir facilite pourtant en définitive l'épanouissement des écoliers sans empêcher la sacro-sainte préparation à l'intégration professionnelle.

Monique S.

TRIBUNE LIBRE

Lettre ouverte à M. Gaudard

Profondément choquée par votre lettre à F. Bosset, par son ton, par la manière dont vous lancez l'anathème, par son texte imprimé en caractères gras (comme un zéro en rouge souligné en rouge dans un carnet d'élève!), je constate que l'on parle beaucoup de liberté et libertés dans ce journal, mais qu'on les vit singulièrement moins:

Liberté d'expression
Liberté d'opinion
Liberté de méthodes d'enseignement
Liberté pédagogique
Liberté de domicile...

Quelle réalité dans ces libertés?

Adeptes moi-même de la semaine de cinq jours qui ne pose aucun problème important au niveau de mon enseignement (enfantine), je comprends parfaitement les problèmes de la suppression du samedi matin à d'autres niveaux si l'on n'envisage pas une adaptation des programmes.

Au nom de quoi peut-on empêcher un enseignant d'exposer ses réticences, ses réflexions et son opinion?

La SPV s'est-elle transformée en syndicat totalitaire, ou est-elle une société respectant les opinions de ses membres? Ceux-ci doivent-ils s'attendre à être l'objet d'une telle lettre s'ils émettent une idée ou une opinion contraire à la majorité?

En conclusion, je cite l'article de Nicod Paul, même numéro de l'«Educateur», p. 1062:

...«Les décisions qui seront prises, qu'elles soient novatrices ou conservatrices, marqueront de façon durable, marquent déjà parfois, la vie professionnelle des enseignants. Ceux-ci doivent participer à cette mutation de leur métier, exprimer leurs désirs, manifester leur volonté. Une organisation bien structurée, ouverte à toutes les tendances, largement représentative de l'ensemble sera un porte-parole écouté. Seule la Société pédagogique vaudoise remplit présentement ces conditions en terre vaudoise.»...

Où est la vérité?

Anne Marie Wasserfallen-Beauverd



COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

**SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE
DE SECOURS MUTUELS**

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les écoliers travaillent-ils trop?

Parlons chiffres pour commencer:

Les élèves primaires genevois
vont à l'école durant 26 h. 05
dont à déduire pour les récréations 2 h. 40
23 h. 25

Ce rythme se répète pendant 38 semaines
et demie, soit au total 901 heures.

Les répartitions sont celles prévues dans
le plan d'études romand, mais il est bien
évident qu'en temps réel on trouvera des
différences de canton à canton.

Exemple: CIRCE II, français: 30 %, soit
300 heures.

Surcharge?

Les programmes CIRCE qui calculent la
répartition en pour cent ont ainsi résolu une
difficulté, celle de planifier ou d'harmoniser
les durées réelles consacrées à telle ou
telle matière. Si l'on avait choisi cette solu-
tion, on en serait encore à disputer dans
toutes les commissions.

Mais il y a mieux: si les programmes pré-
voient les matières à enseigner, ils s'enjoi-
vent d'une quantité d'activités plus ou
moins strictement scolaires, qui ont certes
un intérêt, que l'on a pudiquement classées
sous «activités vernaculaires». Il y a là,
pêle-mêle, l'information sanitaire, la pré-
vention contre les incendies, la sécurité rou-
tière, la prévention contre la carie dentaire,
le cinéma, le théâtre, les visites diverses,
etc. On pourrait en dresser une liste impres-
sionnante. Un de nos collègues genevois
l'avait fait dans un numéro du printemps
80. La dernière demande en date est celle
d'un organisme certainement bien inten-
tionné, qui nous a sollicités de soutenir sa
proposition de faire visiter les hôpitaux par
les élèves d'âge scolaire afin de les familiari-
ser avec les milieux hospitaliers et pour
qu'ils ne soient pas effrayés le jour où ils
auraient à venir s'y faire soigner...

Pour revenir à un sujet plus pédagogi-
que, disons que l'introduction des nou-
veaux programmes a apporté un vent nou-
veau. C'est tant mieux. Mais on observe
aussi une tendance à vouloir garder tout de
même des pratiques des anciens program-
mes (exemple faire l'ancien programme de
calcul + celui de math. modernes). Il faut
dire que la pression de certains milieux
(familles, patronat) influence dans ce sens.

L'enseignement rénové du français — axé
spécialement sur l'oral — pourra-t-il échap-
per (doit-il le faire?) à cette tendance?

Modification d'horaire

C'est un problème qui préoccupe pas mal
d'enseignants et de parents, que de voir que
partout dans le monde, tous les milieux

professionnels tendent à une diminution du
temps de travail: la semaine de 40 heures,
puis celle de 35. Il y a bien entendu, des
problèmes de remédiation au chômage qui
sous-tendent la question. Il n'en reste pas
moins vrai que les adultes vont vers une
diminution de leur horaire, tandis que celui
des enfants — s'il ne croît pas — se voit de
plus en plus serré et soumis à ce que l'on
appelle l'augmentation des cadences.

Peut-être la prochaine votation genevoise
sur la suppression du samedi scolaire sera-t-
elle l'occasion de discuter cet important
sujet? Si l'initiative que l'on sait débou-
chait sur cette réflexion, on lui trouverait
enfin un aspect positif.

L. U.

L'enseignant face à ses tâches: réflexion du comité

Analyse de la situation

Le maître doit faire face à des pressions
et des demandes qui lui viennent de plu-
sieurs côtés:

Le Département et ses services (enseigne-
ment primaire, services de recherches),
parents, opinion publique, pouvoirs politi-
ques, syndicats, OFIAMT, se liguient pour
lui faire endosser la responsabilité de la soi-
disant «dévalorisation» de l'école. On le
culpabilise, on le dénonce, on le dévalorise.
Tout en le jalosant, on le rend responsable
du «ras le bol» général constaté dans notre
jeunesse. On le recycle, on l'accable de
réformes puis on l'accuse de les avoir mal
appliquées; on le désécurise, on lui repro-
che de manquer d'idéal, en un mot de ne
pas bien faire son travail.

Du côté des parents et de la société, on
lui demande de former le caractère des
enfants: on se décharge sur lui de toute une
catégorie de tâches éducatives que la
famille a aujourd'hui de plus en plus de
peine à assumer: demandes d'enseignement
moral, formation de l'honnêteté dans un
monde malhonnête, d'un caractère paisible
et tolérant dans un monde de violence, etc.

L'enseignant est très mal préparé dans sa
formation de base pour faire face à cette
demande implicite d'éducation au savoir
être. Sa formation personnelle n'a pas tenu
compte de son équilibre personnel, de son
propre épanouissement, de son besoin de
savoir maîtriser les phénomènes interrela-
tionnels qui pourraient surgir dans la dyna-
mique de sa classe ou dans ses relations
avec les parents.

On lui laisse une grande liberté et on se
décharge sur lui de grandes responsabilités.
Mais on le prépare mal ou pas du tout à les
assumer.

Le beurre et l'argent du beurre

Auparavant les cas graves d'enfants per-
turbés étaient retirés des classes ordinaires
et le Service médical pédagogique les trai-
taient avec des moyens adéquats. Actuelle-
ment ce soutien a presque disparu du fait de
la maintenance et de l'intégration dont on a
reconnu les mérites. Mais on joue sur la
corde sensible de l'instituteur, on fait appel
à son bon cœur mais on omet de lui donner
les moyens de faire face à cette situation:
effectifs légers, encadrement et formation
psychologique, appuis, etc.

Et la laitière par-dessus le marché?...

Certains aspects des réformes scolaires
ont été déviés de leurs intentions premières
et ont instauré une sorte de S.M.P. paral-
lèle. C'est le cas notamment lorsque les
mesures de soutiens pédagogiques ont con-
tribué à maintenir des cas lourds en classes
ordinaires de petits degrés et qu'on
demande ensuite — mais un peu tard —
aux maîtres des grands degrés de combler le
fossé ou de faire des miracles quand le pas-
sage au CO se profile. S'il n'y parvient pas,
on a tôt fait de l'accuser d'incapacité ou de
manque de conscience. (C'est la même
incohérence qui fait que d'une part on met
en exergue la différenciation de l'enseigne-
ment et l'individualisation, tout en mainte-
nant les mêmes exigences de fin d'année.)

Là-dessus le CO, coincé entre l'école pri-
maire et les exigences du 10^e degré ou des
apprentissages, se plaint de recevoir des élè-
ves d'un type différent de celui auquel on

l'a habité. Faute peut-être d'un réel débat de praticiens, le CO continue à juger selon des objectifs X, alors que l'école primaire en est à Y.

Programmes: toujours plus dans le même horaire

Pour satisfaire ces demandes accrues, une seule solution: le gonflement des programmes scolaires, tout en n'oubliant surtout pas de former le caractère de l'enfant.

Les programmes sont faits par des **techniciens** et leurs **exigences** sont même **quelquefois contradictoires**; ils se basent sur des approches pédagogiques opposées:

- behaviourisme qui continue à penser qu'il faut acquérir des habitudes, des automatismes, des ingestions de règles et d'exercices d'orthographe et de conjugaison;
- pédagogie plus active de la découverte dans le domaine de l'environnement et de mathématique, prônés par des spécialistes, qui ce faisant, négligent les automatismes de base demandés par les premiers et par les familles. Et tout ça sur le dos de l'enfant et du maître!

Chaque technicien, de par son apport sectoriel, contribue à la fragmentation de l'école. On trouve une non-homogénéité à tous les niveaux de la machine enseignante: autorités politiques, consignes pédagogiques, enseignants divisés ou déconcertés, élèves différents (cultures, milieux, etc.).

Tous réagissent de façon désordonnée à cet assaut de demandes explicites et implicites qui accablent l'école.

Face à ces exigences trop nombreuses et parfois contradictoires, toujours désécurisantes et dévalorisantes, l'enseignant relève la tête et dit NON!

Quand a-t-on valorisé l'enseignant? Quand l'a-t-on félicité publiquement pour l'apport sans égal qu'il fournit à la famille et à la société?

Il n'entend plus seulement être un exécutant de demandes contradictoires (voir les débats de notre Grand Conseil!) mais il veut devenir de plus en plus un créateur. Toutefois, il demande qu'on lui **donne les moyens nécessaires** pour qu'il puisse mieux être cet **agent régulateur** entre les demandes de la société et les besoins de l'enfant.

Ce texte est un état de situation de la réflexion du comité! Nous aimerions élargir le débat. Les colonnes de l'«Educateur» vous sont ouvertes. N'hésitez pas à nous écrire si vous êtes d'accord ou si vous n'êtes pas d'accord.

Merci et au plaisir de vous lire!

Le comité SPG

Finance et pédagogie

Au cours du printemps, nous vous avons fourni quelques chiffres comparatifs (horaire, salaires) et nous vous en avons fourni d'autres, notamment à propos des indemnités. Au moment où les maîtres principaux voient leurs tâches administratives empiéter sur leur activité pédagogique par le temps que les premières grignotent aux secondes; au moment aussi où le maître généraliste titulaire de classe ressent une certaine lassitude (voir ci-contre), nous vous livrons les chiffres ci-dessous sans commentaires:

Les indemnités annuelles de fonction pour les maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire sont fixées comme suit:

Maîtrise de classe:

a) classe de fin de scolarité.....	2461.—
b) classe spécialisée.....	2461.—
c) classe d'application.....	2461.—
d) maîtres et maîtresses de disciplines spéciales pour les heures d'enseignement qu'ils donnent dans les classes spécialisées de fin de scolarité ou lorsqu'ils assument un enseignement de nature méthodologique.....	2461.—
e) maîtres et maîtresses principaux:	
1. indemnité de base versée à partir du principalat de 3 classes.....	1459.—
2. indemnité par classe.....	240.—

Enseignement secondaire:

Les indemnités annuelles de fonction pour les maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire sont fixées comme suit:

a) maîtrise de classe

(enseignement à plein temps):

1. jusqu'à 15 élèves.....	1186.—
2. de 16 à 20 élèves.....	2005.—
3. 21 élèves et plus.....	2368.—
4. classes pratiques et spécialisées du cycle d'orientation.....	2368.—

b) maîtrise de classe

(enseignement à temps partiel):

1. par groupe de 15 élèves ou plus avec 2 demi-journées hebdomadaires.....	786.—
2. par groupe de 15 élèves ou plus avec 3 demi-journées hebdomadaires.....	1186.—
3. collège du soir.....	604.—
c) maître principal.....	2368.—
d) maître adjoint à la direction..	2368.—
e) décanat (doyen).....	5098.—

f) maîtres et maîtresses de méthodologie

1. indemnité de base.....	1896.—
2. indemnité par candidat de 1 ^{re} année (au maximum: 10).....	148.—
3. indemnité par candidat de 2 ^e année (au maximum: 10).....	42.—

g) maîtres et maîtresses d'application.....

949.—

h) responsables de laboratoire ..

2806.—

i) chefs de fabrication des écoles de métiers.....

1995.—

j) maîtres d'ateliers du cycle d'orientation.....

2461.—

A méditer!

Comité SPG
L. U.

Notre journal
vous plaît!

Alors faites-le
connaître
autour de vous

Dans les camps de réfugiés sahraouis



Salka et Bachir vont à l'école comme tous les autres petits réfugiés sahraouis de plus de 7 ans. Ils apprennent l'arabe, l'espagnol, font de l'histoire, de la géographie, des sciences et des mathématiques. Ils enrichissent leur culture à travers la danse, le chant, le théâtre.

Mais pourront-ils continuer à progresser alors que le matériel scolaire fait défaut ? Salka et Bachir ont une énorme soif d'apprendre et il faut absolument que la solidarité internationale permette à ces enfants d'obtenir un minimum de matériel et d'équipement scolaires.

Dans les camps, l'enseignement sahraoui s'élabore à partir de la pratique quotidienne et de la réalité vécue par le peuple sahraoui. Les enseignants, recrutés parmi les 5 % de scolarisés sous la colonisation espagnole, suivent des stages sur place, dans une école qui vient de se créer à cet effet, puis ils retournent enseigner. Régulièrement, les enseignants se regroupent, échangent leurs expériences et réajustent leurs façons d'enseigner.

Salka et Béchir devraient entrer dans un des trois centres scolaires qui ont été bâtis, en briques de terre séchée, par les réfugiés eux-mêmes. Mais les bâtiments sont vides... C'est pourquoi le Croissant Rouge sahraoui a demandé au Comité suisse de soutien au peuple sahraoui d'élaborer un projet pour l'équipement de ces trois centres et pour l'envoi de matériel scolaire permettant à 3600 enfants d'entrer dans ces nouvelles écoles.

* * *

Depuis bientôt 5 ans, 150000 réfugiés sahraouis vivent en plein désert, dépendant totalement de la solidarité internationale. Les femmes ont pris en charge la vie quotidienne des camps car les hommes sont au front. C'est avec une volonté extraordinaire que les tâches les plus pénibles sont accomplies. Dans le plus grand dénuement, le peuple sahraoui s'organise, tire parti de tout. Le but à atteindre reste présent à chaque instant, dans chaque parole, dans chaque regard : retourner dans la patrie libérée, retrouver les familles restées dans le pays occupé, reconstruire ensemble une société nouvelle.

SALKA, BACHIR, ET TOUS LES ENFANTS SAHRAOIS, ATTENDENT NOTRE SOUTIEN POUR LEUR PERMETTRE, DANS L'EXIL, DE PRÉPARER LEUR AVENIR. PARTICIPEZ À L'ACTION SOLIDARITÉ DU COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI.

14, rue du Village-Suisse
CCP 12-6818 Genève
(avec mention solidarité-école)

Commission enseignement spécialisé

Notre prochaine réunion aura lieu

**mardi 2 décembre 1980, à 20 h. 15,
au local SPG - 14, bd Georges-Favon**

Ordre du jour :

- Planification du travail de l'année
- Demandes à transmettre à la commission de liaison DEP-SPG-SMP
- Divers.

Tous les enseignants (« ordinaires » ou SMP) intéressés par les problèmes d'intégration ou relatifs à l'enseignement spécialisé sont cordialement invités à se joindre à nos discussions.

*Pour la commission
enseignement spécialisé :
Ariane Bertholet*

Rédactrice de la rubrique genevoise :
M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les écoliers travaillent-ils trop?

Remarque préalable...

Il y a rarement « surcharge » pour les élèves doués scolairement. Leur horaire et leur travail pendant le temps d'école, de même qu'à leur domicile, sont généralement « harmonisés » à leur âge physique.

Horaire

Au niveau primaire, il se situe entre environ 1100 minutes hebdomadaires et culmine vers 1300 minutes en 5^e. Une ou plusieurs périodes de petite classe peuvent modifier cette « dotation ». Au niveau secondaire inférieur, il se situe aux environs de 1440 minutes (degrés 6 à 9).

Répartition des branches

A peu près la moitié du temps d'école est consacré aux disciplines dites principales. Un 20 % environ est attribué aux branches telles que l'histoire ou la géographie. Les activités créatrices, la gymnastique, le chant occupent le solde.

Surcharge ou charge « normale »?

Le rapport final de la Commission d'étude pour l'appréciation de la charge hebdomadaire des élèves en scolarité obligatoire (1975) conclut que le problème est très complexe et très difficile...

Du fait entre autres du grand nombre de facteurs à considérer simultanément dans cette tentative d'approche.

Ainsi l'effectif des classes, leurs structures internes, l'échantillonnage d'élèves rassemblés dans une « volée », l'arrivée irrémédiable des années dites d'orientation aux niveaux 5 et 6, voire 7, lorsqu'une petite « chance » subsiste d'accéder aux sections « mieux considérées » dans notre société actuelle, ceci malgré l'étiquette peu résistante aux intempéries qu'on a bien voulu coller à la section préprofessionnelle lorsqu'elle a été « intégrée » au niveau secondaire, les influences prépondérantes de la famille et du milieu socio-culturel de l'enfant, son engagement à ce cher « client futur » de notre bonne société de consom-

mation dans les divers loisirs organisés qu'on lui propose en plus de la télévision terriblement envahissante depuis que de plus en plus nombreuses communes offrent à leurs habitants 9 programmes tous plus alléchants les uns que les autres. Nous ne chercherons pas à découvrir dans quelle mesure cet éventail tient ses promesses...

L'état de santé général de l'enfant, sa résistance aux microbes fidèles à la succession des saisons joue également un rôle prépondérant.

Education musicale

Après un temps d'étude durant lequel s'étaient réunis des membres du corps enseignant, des inspecteurs et des professeurs de chant, les départements de l'instruction publique des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève avaient adopté l'ouvrage permettant d'avoir une base commune de travail en matière d'éducation musicale et offrant un champ très vaste d'exploitation. Notre canton a donc commencé le recyclage au début de l'année scolaire 1978. A cet effet, il a procédé à la nomination d'une déléguée à l'application de la méthodologie en matière d'éducation musicale. Son travail consiste à animer les nombreux cours organisés dans le canton, à visiter les classes concernées afin de continuer le dialogue ébauché, à répondre aux besoins des collègues éprouvant certaines difficultés pour l'application d'exercices inhabituels jusqu'ici : pose de la voix, rythme, écoute dirigée, invention, par exemple.

Le travail de la déléguée est très lourd car, se sentant seule responsable face à l'énorme tâche de motivation dans une discipline considérée souvent comme secondaire, elle s'ingénie à trouver des moyens pour faciliter le travail de chacun :

- a) enregistrement sur cassettes des chants proposés dans le programme et se trouvant dans les recueils fournis par le canton, des chants et comptines des fiches du maître
- b) élaboration d'un programme de base contenant le choix d'exercices indispensables pour assurer une progression régulière de l'étude
- c) organisation d'animations musicales au cours desquelles les enfants chantent en

Bref, tenter de dégager des lignes générales me semble de plus en plus utopique. Peut-être faut-il chercher dans cette direction si l'on tente d'expliquer l'absence totale de réaction(s) aux appels lancés dans l'« Educateur » depuis juillet 1980 à propos de ce thème commun. C'est aussi peut-être le signe du fait que nous sommes très conscients du caractère très éphémère de nos observations éventuelles. Raison pour laquelle cet article s'en est tenu à des généralités. Comment un rédacteur « sans réponses » de ses collègues pouvait-il prétendre faire mieux que l'équipe très bien structurée qui a rédigé le rapport mentionné plus haut ? Et qui n'a pas donné de réponse « définitive » à cette question.

J.-P. Buri

chœur trois chants souvent accompagnés par un groupe de musiciens exécutant l'harmonisation de ces derniers réalisée par M. G.-H. Pantillon.

A ce jour, nous pouvons affirmer que tous ceux et celles qui ont découvert le bien-fondé de la méthode et qui la mettent en pratique éprouvent de la joie. Une relation nouvelle s'établit entre le maître et ses élèves toujours prêts à faire de nouvelles expériences.

Chanter davantage, découvrir son corps avec ses possibilités d'expression, prendre conscience de son propre rythme puis de celui exprimé par l'ensemble du groupe, savoir écouter pour découvrir la beauté des sons, d'une voix, d'un instrument, développer son imagination par l'invention mélodique et rythmique, faire naître le désir de chanter ensemble, tel est le but poursuivi. Il ne reste qu'à inviter chacun à prendre conscience de l'importance de la démarche entreprise.

Je me permettrai de citer une parole de Christian da Silva, tirée d'un article paru dans l'« Educateur » N° 21, portant le titre « Par l'écriture vers la poésie » :

« Pour être appliquée à la classe, l'activité préconisée doit avoir été vécue par le maître ; il n'est pas de savoir-faire sans avoir-fait, surtout dans le domaine de l'invention. Il importe donc que des occasions plus fréquentes, que des cours plus nombreux soient mis sur pied qui permettent aux enseignants d'exercer et d'extérioriser leur propre imagination. »

La même constatation peut être faite en ce qui nous concerne. Pour créer des occasions de rencontres autres que celles des

cours de recyclage et pour répondre aux vœux émis par les participants, les cours de perfectionnement offrent un choix très vaste en la matière: solfège, flûte à bec, construction et utilisation d'un xylophone, expression corporelle, invention et créativité, pose de la voix, rythme, etc. Il est entendu qu'un nombre trop restreint d'inscriptions entraîne l'annulation de l'un ou l'autre des cours mentionnés.

La déléguée, consciente de l'importance de l'enjeu, est à l'écoute, essaie de vivre avec les collègues la pratique d'exercices d'audition, de rythme, d'invention. Le dia-

logue est établi; il s'agit de poursuivre l'œuvre commencée en essayant de trouver la solution la meilleure convenant à chacun afin d'appliquer au mieux la méthode en tenant compte de la situation et de l'atmosphère de la classe.

Notre époque plus qu'aucune autre est marquée par la technique et l'homme devient de plus en plus passif. Une éducation musicale et surtout une pratique musicale aideront à atteindre et à développer un équilibre de la personnalité.

Simonne Favre

Déléguée en éducation musicale

Une Grèce inconnue

Athènes, Epidaure, Olympie, Delphes... sites auréolés de gloire. Plage de sable fin, lumière dorée, mer indigo... qui ne connaît cette image de rêve?

Suivons, voulez-vous, une autre route qui nous conduira au cœur des monts Pindos, en Grèce continentale. A 1000 m et plus d'altitude, une région sauvage et belle dans les contrastes de la pierre nue et des forêts verdoyantes. La Karpénissie, c'est son nom, ou l'Eurytania pour la désigner par son nom officiel, ne se dévoilera pourtant pas au regard superficiel du passant. Il faut y mettre le temps, il faut ne pas craindre l'effort. Accrochés au flanc des montagnes ou nichés au creux de vallons perdus, les hameaux ne se révèlent qu'au prix d'un long voyage sur des routes à peine carrossables et sur des chemins escarpés foulés uniquement par le pied de l'homme et du mulet.



Agrapha, Vrangiana, Trovato, Saïka sont, parmi d'autres, de petits villages de Karpénissie. Des maisons de pierre vive, des cabanes de planches au toit de tôle (habitées, eh oui, par des familles), des chemins de terre battue, une école au mobilier vétuste, une très modeste taverne-épicerie. Une petite église si la communauté est assez

importante. Les enfants qui n'ont pas eu l'occasion de sortir de leur village n'ont encore jamais vu une automobile de leur vie!

PAS DE QUOI GAGNER SA VIE

Pas de tourisme, ni d'industries dans cette Grèce inconnue. Les villageois doivent se contenter du peu que produit une terre rocailleuse et pauvre, très mal irriguée depuis les tremblements de terre de 1966 et 1968 qui ont tari des sources et dévié des petits cours d'eau. De grands froids, l'hiver, avec des chutes abondantes de neige isolant totalement les villages. Pas de possibilités de travail rémunéré sauf, parfois, en été, à la construction d'une route.

Chaque famille possède quelques chèvres et moutons. Au printemps, la vente des chevreaux permettra d'acheter le fourrage de l'hiver suivant. On ne mange de la viande qu'aux grandes occasions: Pâques, Noël et lors d'un mariage.

La nourriture habituelle se compose de maïs, de fèves, de pommes de terre. Très peu de lait — les chèvres n'en produisent guère — et peu de fromage. Jamais de fruits. L'huile, la farine, le sucre pèsent lourd dans le budget familial de ces montagnards. Résultat: une malnutrition généralisée de tous et particulièrement des enfants. Conséquence inévitable: un état de santé déficient que les maladies n'épargnent pas: tuberculose, adénite, anémie, etc.

TERRE DES HOMMES INTERVIENT

Alerté par un Grec originaire de cette province, le groupe neuchâtelois de Terre des hommes entreprit, dès 1971, de se porter au secours des enfants les plus démunis de Karpénissie. Sous la forme de parrainages attribués à un ou plusieurs enfants d'une même famille, selon les cas, cette

aide apporte une meilleure alimentation, paie si nécessaire les médicaments et permet aux adolescents de suivre une école professionnelle ou une école secondaire. Près de 500 enfants et adolescents reçoivent en permanence un parrainage.

Dès 1977 prit jour une deuxième activité, qui a ceci de remarquable qu'elle est due à l'initiative spontanée d'un instituteur accompagné de villageois. «Nous aimerions, nous dirent-ils, ouvrir une cantine au village pour les enfants de l'école. Mais nous n'avons aucun moyen financier. Pouvez-vous nous aider?»

Plan de réalisation, budget, collaboration de tous, création d'un comité local **bénévole** furent débattus en commun. La première cantine s'ouvrait peu après, à Vrangiana, pour la quinzaine d'écoliers du village.

Depuis lors, six autres cantines ont été créées dans d'autres villages de la même province, portant à 200 le nombre d'enfants de 6 à 13 ans bénéficiant de deux repas par jour. Repas simples mais équilibrés qui remédient à la carence en vitamines et protéines de la nourriture familiale. Les repas sont gratuits mais les enfants apportent leur pain, ce qui constitue la participation des parents.

Les responsables de Terre des hommes à Athènes suivent de près la bonne marche de ces cantines et nous en rendent compte avec régularité. Voici deux extraits de leurs rapports:

«Mai 1980. Visite de la cantine scolaire de Saïka, village de 15 familles dont 18 enfants de 6 à 13 ans vont à l'école primaire. La cuisine et le réfectoire sont installés dans la modeste demeure de l'instituteur. On fait la cuisine sur un poêle à bois. Les enfants mangeaient un repas de viande avec pommes de terre, salade et fruits. La bonne mine des enfants était frappante. L'instituteur nous dit que tous les enfants se sont développés de façon remarquable depuis l'automne passé, date de l'ouverture de la cantine. En plus, ils obtiennent de meilleures notes en classe et ils répondent mieux à l'enseignement qu'au cours des années précédentes. Les enfants mangent deux fois par semaine de la viande et une fois du poisson. Ils ont de la salade et des fruits à chaque repas, chose tout à fait inconnue au village auparavant.»

«Juin 1980. Visite de la cantine de Trovato. M. Evangeliou, l'instituteur, nous attend à l'école. Le réfectoire est l'ancienne chambre de l'instituteur qui dort maintenant dans l'entrepôt. Pour table, un tableau noir couvert de plastique. Les enfants mangeaient du chevreau avec des pâtes et une salade de tomates, puis des pommes. Les comptes ont été tenus avec une grande rigueur par M. Evangeliou et envoyés chaque mois à Athènes.»



COLLABORATION DES ENSEIGNANTS

Il devient très difficile de trouver cette somme. Aussi le groupe neuchâtelois de Terre des hommes lance-t-il un appel à tous les enseignants de Romandie. Apportez votre soutien aux cantines scolaires de Karpénissie!

Par une contribution mensuelle dont le montant est fixé librement par chacun, pour une durée d'un an au moins, vous permettrez à ces deux cents enfants de recevoir le minimum vital. Sachez aussi que tous ceux qui, en Grèce et à Neuchâtel, travaillent pour ces cantines le font **bénévolement**. Une seule personne touche un modeste salaire: la cuisinière de chaque cantine, une femme du village, sans ressources suffisantes pour élever sa famille.

Découpez et renvoyez le coupon ci-dessous et vous recevrez les bulletins de versement nécessaires.

A l'avance **merci**, chers collègues, de bien vouloir participer aux efforts d'une population démunie et à ceux de collègues grecs qui ont à cœur le développement de leurs élèves.

Jeannine Robert

Coupon à renvoyer à: Terre des hommes, Ribaudes 40, 2000 Neuchâtel

J'accepte de participer au financement des cantines scolaires de Karpénissie et m'engage à verser ... francs par mois durant ... an(s).

NOM et prénom

Adresse

N° postal et localité

Date

Signature

Les comptes, les charges... réalités qu'il faut assumer. Un repas revient, en moyenne, à Fr. 1.50, soit Fr. 3.— par jour et par enfant. Pour 200 enfants, le coût s'élève à Fr. 15000.— par mois.

Jura

LA SPR UNE ET DIVERSE Les écoliers travaillent-ils trop?

Afin de mieux cerner le problème des conditions de travail des écoliers, la Commission pédagogique du SEJ en a confié l'étude à un groupe qui a considéré les quatre aspects suivants: horaire, devoirs à domicile, déplacements et activités extra-scolaires. Seuls les deux premiers aspects sont traités ici. Dans ses conclusions, le groupe de travail de la commission pédagogique constate que le recyclage, les examens, la compétition entre classes parallèles, la primauté de l'écrit dans les CDM, l'effectif des classes trop élevé et la tendance de certains enseignants primaires à privilégier certaines disciplines peuvent influencer négativement le travail de l'écolier.

En ce qui concerne les devoirs à domicile, le groupe constate que plusieurs éléments peuvent être cause de leur augmentation: rythme de travail des élèves, si différents, méthodes des enseignants, programmes trop chargés, recyclages, examens, distractions, parents qui rajoutent du travail ou qui n'aident pas.

La Commission pédagogique estime que les travaux de mémorisation sont souvent trop nombreux, au détriment de ceux portant sur l'acquisition d'une méthode de travail. Il faut, dit-elle, insister sur la qualité des devoirs et non sur leur quantité. Et encore: une «dédramatisation» des devoirs s'impose. Ils doivent être présentés comme quelque chose de souhaitable. Au degré inférieur, les enseignants devraient arriver à éduquer leurs élèves aux devoirs afin que plus tard (en 4^e ou 5^e année déjà), on ne soit pas obligé de pratiquer le «drill».

La Commission pédagogique constate une situation aberrante dans le domaine de

l'éducation musicale. Les enseignants jurassiens, avec une seule leçon de cette matière à l'horaire hebdomadaire, sont dans l'impossibilité de réaliser le programme romand, qui en comporte deux.

Il serait d'autre part souhaitable de renégocier la grille horaire sur le plan romand, soit en augmentant le pensum, soit en réduisant la matière.

Au niveau des classes enfantines, où la charge horaire semble satisfaisante, on souhaite que les petits quittent l'école en même

L'horaire de travail à l'école primaire

	1 ^{re}		2 ^e		3 ^e		4 ^e -6 ^e		7 ^e -8 ^e		9 ^e	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
38 semaines												
Minutes par semaine	1035'		1170'		1170'		1305'		1395'		1485'	
Minutes par année	39330'		44460'		44460'		49590'		53010'		56430'	
Français %	39	39	38	38	35	35	28	31	23	26	19	26
Math %	22	22	23	23	23	23	21	24	19	19	16	19
Allemand %	—	—	—	—	—	—	—	—	6	6	6	6
Eveil % (sciences, histoire, géographie)	4	4	8	8	12	12	14	17	16	19	16	19
Education artistique %	17	17	15	15	15	15	21	10	19	(18)	16	(18)
Education physique %	13	13	12	12	12	12	10	10	10	10	10	10
Ecriture % (+ dessin technique)	—	—	—	—	—	—	3	3	3	6	3	6
Enseignement ménager %	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—
Histoire biblique %	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3

L'horaire de travail à l'école secondaire

	5 ^e		6 ^e		7 ^e		8 ^e		9 ^e	
39 semaines	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
Minutes de classe par semaine	1485'	1410'	1530'	1395'	1485'	1440' ¹	1485'	1440' ¹	1485'	1440' ¹
Minutes par année (total)	57915'		59940'	54405'	57915'	56160' ¹	57915'	56160' ¹	57915'	56100' ¹
Français %	27 %	30 %	24 %	26 %	21 %		18 %	19 % ¹	18 %	21 %
Mathématique %	15 %	17 %	15 %	16 %	18 %		18 %	19 % ¹	18 %	12 % ¹ 19 % ¹
Allemand %	12 %	13 %	12 %	13 %	12 %		12 %		12 %	
Anglais ou italien ou grec %	—	—	—	—	—		9 % ²		9 % ²	
Latin ³ %	—	—	—	—	12 %		15 %		15 %	
Eveil (sciences, géographie, histoire, physique) %	9 %	10 %	18 %	19 %	18 %	24 % ¹	15 %	21 % ¹	15 %	18 % ¹
Education artistique (chant + dessin)	12 %	13 %	9 %	10 %	6 %	9 % ¹	3 %	6 % ¹	3 %	6 % ¹
Education physique	9 %	10 %	9 %	10 %	9 %		9 %		9 %	
Dessin géométrique	—	—	—	—	—		6 % ¹	6 % ⁴	6 % ⁵	
Ens. ménager	—	—	—	—	—		—	12 % ¹	—	
Religion, hist. bibl.	6 %	7 %	6 %	—	—		—		—	
Couture	9 %	—	9 %	—	9 %	—	9 %	—	9 %	—

¹ en section moderne

² facultatif en section moderne

³ en section latine seulement

⁴ en section scientifique seulement

⁵ en section scientifique ou moderne seulement

temps que leurs camarades du degré inférieur, et même moyen, et non une demi-heure plus tard. Au niveau secondaire, un allègement s'impose dans les petites classes.

Sur un plan général, il existe une différence énorme entre un élève qui passe cinq fois 4 heures par matin dans une classe à ambiance détendue et celui qui subit cinq fois 4 heures avec la hantise de devoir « digérer » dix épreuves durant cette période ! La Commission constate encore que s'il est admis que sur le plan européen, l'écologiste suisse est celui qui travaille le plus, il faut encore savoir que sa cadence de travail tend à se rapprocher de celle de l'ouvrier.

S'agissant des devoirs à domicile, le groupe de travail, en dressant des tableaux comparatifs dans neuf classes de l'école primaire de Porrentruy et dans deux classes de Boncourt, constate des différences considérables : de 1 h. 45 à 7 h. 30 par semaine, différences également dans un même degré ou dans une même année scolaire (de 5 h. à 7 h. 30 en 3^e année ; 3 h. 15 en 7^e et le double en 8^e année).

Le groupe fait encore état d'une enquête menée auprès des parents des 308 élèves de l'école primaire de Bassecourt. Les 216 répondants jugent les devoirs utiles (54 %), nécessaires (40 %) ou inutiles (6 %). 80 % déclarent s'occuper comme ils le souhaitent du travail scolaire de leur enfant, et 77 % estiment que leur enfant n'éprouve pas de difficultés scolaires. 75 % enfin pensent que l'ouverture d'une classe de leçons surveillées serait utile.

A. Babey

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU SEJ (suite)

Le Syndicat défendra les droits des enseignants

Dans un précédent article, nous avons publié les comptes 1979 et le budget 1980 du SEJ acceptés, en même temps que les cotisations, par les délégués réunis en assemblée le 30 octobre, à Glovelier, sous la présidence de Paul Simon. Nous résumerons aujourd'hui le long rapport du secrétaire central, ainsi que les interventions qui le suivirent.

L'exposé de René Bilat tenait en quatre points, objets qui ont retenu l'attention du Comité central tout au long de ces derniers mois, et qui ont occasionné un travail considérable à notre secrétaire.

Les fermetures d'écoles et de classes

Grâce à l'action conjuguée des populations, du SEJ, des militants et du Comité de coordination pour le maintien des écoles,

les écoles de Montfaverger (M^{me} Eschmann), Le Prédame (M^{lle} Surdez) et La Goule (M^{me} Bueche) ont été provisoirement maintenues. La première l'a été à la suite de l'effet suspensif du recours à la Cour constitutionnelle, la seconde à la suite de la décision du gouvernement d'accepter un sursis de deux ans, la dernière parce que les élèves sont mis au bénéfice d'un enseignement privé, la titulaire étant rétribuée par l'usine.

L'école du Cerneux-Veusil a été fermée avec l'accord de la population et la titulaire effectue des remplacements.

Trois classes ont été fermées, une à Les Bois, où deux classes ont été réunies en une seule ; une à Bressaucourt, où le titulaire a été nommé dans le canton de Berne ; une à Glovelier, la titulaire ayant quitté la localité.

Le statut définitif de sept autres classes primaires a été modifié en statut provisoire, le titulaire ne bénéficiant que d'une nomination provisoire. Elles se trouvent à Envelier (Valentin Girardin), Lugnez (Elie Babey), Mettemberg (Marylène Mertenat), Réclère (Serge Boillat et Rosemarie Stebler-Plumez), Soubey (Marie-Thérèse Triponez-Girardin), Soule (Edith Maitelle-Dobler) et Undervelier (Marianne Boillat).

Le recours contre la décision du gouvernement touchant les enseignants de Réclère et confié à M^e Vallat, de Porrentruy, pourrait faire jurisprudence en la matière s'il est accepté. Le défenseur pose en fait que la commission d'école en question ne pouvait décider une nomination provisoire dans le cas de Réclère, et que sa décision est illégale.

Si M^e Vallat devait obtenir gain de cause, le SEJ ne manquera pas d'exiger que par analogie, les autres nominations provisoires soient cassées.

Du côté des maîtresses d'ouvrages, 20 classes, représentant 60 leçons, ont été supprimées. Deux classes ont été dédoublées. Il en résulte une perte de 48 leçons pour 16 titulaires.

Dans les écoles normales, on enregistre une suppression progressive de postes qui touchent les enseignants spécialisés.

Le SEJ est intervenu chaque fois qu'on a fait appel à lui, mais nombre de collègues ont négligé l'aide que leur syndicat aurait pu leur apporter. Lorsque le corps électoral s'était prononcé pour une fermeture de classe qui n'entraînait pas de perte d'emploi pour la (le) titulaire, le SEJ n'est pas intervenu. En revanche, il s'est manifesté pour défendre le principe du maintien des écoles de hameaux, et il a obtenu gain de cause, au moins partiellement.

Le 13^e salaire

Dans le canton de Berne, un enseignant quittant son poste à la fin de l'année scolaire recevait la moitié de son treizième salaire. Le décret repris par le canton du Jura était plus ambigu, le statut des fonctionnaires et celui des enseignants étant différents. Afin de conserver les droits de deux de ses membres prenant leur retraite, le SEJ a confié le problème à un juriste. Pendant ce temps, le Service du personnel du canton a préparé le projet d'un nouveau décret prévoyant le versement d'un 13^e salaire proportionnellement à l'activité exercée. Ce décret sera soumis au Parlement, et notre secrétaire interviendra afin qu'il possède un effet rétroactif et que nos deux collègues ne soient pas préjudicés.

La gratification d'ancienneté

Selon décision de l'Assemblée constituante, les enseignants reçoivent une gratification d'ancienneté après 20, 30 et 40 ans d'activité, les années passées au service de Berne étant prises en compte et la disposition étant appliquée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1979. Le Parlement demanda au gouvernement d'entreprendre des négociations avec le Conseil exécutif bernois afin que l'Etat de Berne participe financièrement au versement de ces gratifications au prorata des années passées à son service.

Dans la discussion sur cet objet, le député Béguelin proposa que le versement de la gratification soit lié à l'accord de participation de Berne, mais sa proposition ne fut pas discutée par le Parlement après l'intervention de notre secrétaire. Au-

jourd'hui, le Gouvernement jurassien refuse de verser les gratifications, effectuant peut-être une manœuvre politique qui obligerait Berne à payer, puisqu'il est évident que Berne devra payer. Le Service du personnel répond aux bénéficiaires qui s'impatientent, parfois depuis une année et demie, qu'il a «pour instruction de surseoir au paiement jusqu'à ce que soit connu le résultat des pourparlers que le gouvernement a engagés avec le canton de Berne», et il estime que cette situation a «un caractère momentané». Le SEJ est ici persuadé de son bon droit et il a confié le dossier à un homme de loi.

Indemnisation en cas de suppression de poste

Par suite de fermetures d'écoles, de suppressions de classes et de l'extinction progressive des Ecoles normales, des enseignants ont perdu tout ou partie de leur emploi. Une collègue dont l'école avait été fermée et qui était intervenue pour demander une indemnisation s'est vu répondre que les rapports de service avaient cessé en fin de période et qu'elle ne saurait être indemnisée. A la suite de l'intervention du SEJ, le gouvernement a demandé un projet d'ordonnance au Service du personnel.

Le texte proposé ne satisfait pas le SEJ qui a fait préparer un avis de droit. Selon les premiers éléments fournis par le juriste chargé de l'affaire, il semble que tous les collègues lésés puissent recevoir une indemnisation conforme au Code des obligations.

Comme on le constate, le passage d'un canton à un autre et la modification de certaines structures ont provoqué des désagréments pour plusieurs enseignants. C'était peut-être dans l'ordre des choses. Mais il n'en demeure pas moins que des collègues sont touchés directement dans leurs droits et leurs intérêts financiers. Seul un syndicat fort, qui représente maintenant plus de 80 % du corps enseignant, pourra les aider à recouvrer leurs droits. Le SEJ, par son Comité central, s'y emploie avec vigueur. Et ce qu'il n'obtiendra pas dans les tractations qu'il mène avec les représentants du gouvernement, il tentera de le conquérir par des actions en justice.

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

L'Institut pédagogique

Le Comité central du SEJ s'est réuni le 30 octobre à Glovelier sous la présidence de Paul Moeckli. Principal objet de l'ordre du jour: les préparatifs qui entourent la création du futur Institut pédagogique. On sait que c'est notre secrétaire central, René Bilat, qui préside la commission parlementaire chargée d'élaborer un projet de loi portant création de cette institution. Pour l'instant, les travaux de la commission sont internes, et ne deviendront publics qu'en juin 1981, lorsque le projet de loi sera soumis au Parlement.

Soutien aux travailleurs

Maurice Jecker, qui avait représenté le Comité central à la séance constitutive du Comité de soutien de l'initiative de la Confédération des syndicats chrétiens «pour la protection des travailleurs», rapporta sur cet objet. Cette initiative fédérale exige notamment que si le travailleur le demande, l'employeur doit motiver le licenciement par écrit, et que le licenciement est injustifié s'il intervient à la suite de l'exercice par le travailleur de ses droits fondamentaux. Les délégués admirent tacitement le soutien du SEJ à cette initiative, laissant le soin au CC de la forme qu'il donnera à ce soutien.

Critiques à l'adresse d'un syndiqué

Un délégué s'éleva contre l'attitude d'un député, membre du SEJ, qui, au nom de son groupe, avait proposé au Parlement le rejet de l'adaptation au renchérissement des salaires. «Le CC, demandait l'interpellateur, envisage-t-il de l'exclure du syndicat?»

«L'opinion publique, répondit Paul Moeckli, n'est pas particulièrement favorable aux enseignants. L'opinion du Comité central sur certaines affaires n'est pas toujours celle des membres du syndicat. Preuve en soit la lutte qu'il a menée contre la suppression des petites classes et qui n'a pas toujours été comprise par certains membres du SEJ. Le député incriminé qui a pris position contre le renchérissement défendu par le SEJ était convaincu qu'il agissait, à moyen ou à long terme, dans l'intérêt du corps enseignant.»

Un franc pour ceux qui partent

Proposition d'un membre au CC: que chaque adhérent au syndicat verse un franc pour aider une collègue non réélue. Cette idée doit être discutée au sein des associations et des sections. Les 800 francs qu'elle recevrait ainsi constitueraient-ils une aide efficace? Ne vaudrait-il pas mieux créer un fonds dans lequel on puiserait selon les besoins. Les délégués ont accepté qu'on en débâte à une prochaine assemblée.

A. Babey

Du pain sur la planche

Le rapport de notre secrétaire à ses collègues du CC ne consistait donc pour l'instant qu'en un exposé formel des travaux de la commission. Il a rappelé que celle-ci est formée en outre de M^{me} Liliane Charmillot, vice-présidente, et de MM. Ami Lièvre, Charles Raccordon et Romain Voirol. M. Michel Friche, secrétaire de l'Ecole de culture générale, assume le secrétariat, et M. Jean-Marie Boillat, chef du Service de l'enseignement, y représente le Département de l'éducation et des affaires sociales.

La commission est entrée en activité le 25 janvier 1980 et a tenu neuf séances jusqu'à ce jour.

Dans une première phase informative, qui a pris fin en juillet, elle s'est informée sur les voies de formation du corps enseignant des cantons romands, de certains cantons suisses alémaniques, de France et de pays nordiques. Elle a ensuite dressé un catalogue des thèses retenues, alors que le Service de l'enseignement et le Service juridique commençaient la préparation d'un avant-projet de loi sur la base des options prises par la commission. Celui-ci sera étudié par la commission dès décembre. Il sera ensuite mis en consultation auprès des partis politiques et des associations concernées, parmi lesquelles le SEJ, avant d'être soumis au Parlement en juin prochain.

Le CC, qui s'est réjoui de l'excellent travail accompli par la commission parlementaire, envisage, lorsque le moment sera venu, c'est-à-dire lorsque le projet de loi sera rendu public, d'organiser un forum sur cet objet, forum au cours duquel les conséquences professionnelles et syndicales découlant des options prises devraient être examinées.

— L'ADII invite le SEJ à entreprendre des démarches auprès de ses membres afin qu'ils participent à la création d'une section cantonale de la Ligue suisse du patrimoine national. Les présidents de sections seront invités à donner suite à ce vœu.

— Au cours d'un litige qui opposait un collègue membre du SEJ à un autre enseignant, le premier a obtenu gain de cause. Il avait obtenu le soutien total de notre syndicat.

— L'Association des enseignants primaires (AEP) demande une réunion de son comité avec le CC. Elle aura lieu le 4 décembre.

— La SPR tiendra son assemblée des délégués le samedi 29 novembre, à Delémont. Le CC/SEJ est chargé de diverses tâches d'organisation et de l'accueil des délégués.

— Un groupe de travail est constitué afin d'étudier un nouveau matériel d'enseignement du français en 2^e année.

Les prochaines séances sont fixées aux 4 et 11 décembre.

A. Babey

Depuis plusieurs mois, le comité de l'AEP, sous la présidence dynamique de Hugues Plomb s'occupe activement de tout ce qui relève directement de son association et de l'enseignement au niveau primaire. C'est ainsi qu'il a étudié le dossier concernant l'expérimentation de l'allemand en 4^e année scolaire.

Au début de l'année, le Département de l'éducation a demandé aux enseignants des classes de 4^e année du Val Terbi de participer à l'expérimentation de l'allemand dès la rentrée d'août 1980, en vue de l'introduction définitive de cette branche au plan d'études selon la décision des Directeurs d'instruction publique de Suisse romande. Les collègues du Val Terbi ont refusé de participer à l'expérimentation: le programme de 4^e année est suffisamment chargé, la somme des connaissances à acquérir en 4^e est disproportionnée par rapport aux autres années scolaires; l'élève de 4^e année subit une forte tension due à son éventuel passage à l'école secondaire; les nouvelles méthodes creusent davantage le fossé entre les «bons» et les «moins bons» élèves.

Lors de l'assemblée générale de l'AEP, au mois de mai, une longue discussion a permis à toutes les tendances de s'exprimer, laissant apparaître de profondes divergences de vue. A la suite de ce débat, le comité de l'association a décidé d'entreprendre des démarches auprès du Département de l'éducation.

Au mois de juin, le comité AEP a invité, à une séance commune d'information, Jean Sommer, chef du Service de l'enseignement primaire, Alexandre Hof, président de la commission d'éducation permanente SPR, Anne-Marie Rebetez, représentante du Jura à la commission de référence Langue II, Gérard Affolter représentant du Jura à la sous-commission CIRCE II pour la langue II. Cette séance fructueuse permit un

large échange d'idées sur la méthode d'allemand elle-même, la formation des enseignants, les conditions d'expérimentation et les intentions du Département. Ce dernier, s'il souhaite l'expérimentation de la nouvelle méthode, tient à ce qu'elle s'effectue dans un giron qui regroupe des classes à un et plusieurs degrés afin de voir si cette nouvelle méthode répond bien aux exigences de l'école jurassienne. Des modifications doivent être apportées au plan d'études actuel et l'expérience poursuivie jusqu'en 6^e année. Enfin, la priorité restera à l'introduction du français renouvelé.

Pour sa part, le comité de l'AEP a émis les réserves et exigences suivantes:

Avant toute expérimentation, il est nécessaire:

1. de revoir et d'adapter le plan d'étude de 4^e;
2. d'assurer une formation de qualité aux maîtres appelés à tenter cette expérimentation;
3. d'envisager et de résoudre les problèmes que posera l'introduction de l'allemand en 4^e aux maîtres enseignant dans les degrés suivants;
4. Enfin, ne pas oublier dans tout cela les classes à degrés multiples.

René Froidevaux

NOUVELLE ADRESSE DE NOTRE PRÉSIDENT

Paul Moeckli
18, rue des Baïches
2900 Porentruy
Tél. (066) 66 32 25

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPPINGEN

Si la fièvre du travail vous envahit:
une seule carte postale (qui, quand,
quoi, combien) et la maison recherchée
pour votre camp de ski ou vos vacances
d'été sera dénichée. Sans frais.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les écoliers travaillent-ils trop ?

Voilà une question bien embarrassante. Vouloir y répondre objectivement tient un peu de la gageure. Selon qu'on est enseignant, élève ou parent, le point de vue est totalement différent.

Aussi, plutôt que de vouloir présenter notre point de vue personnel sur un sujet aussi controversé, nous avons lancé dans le Jura bernois et à Bienne une vaste enquête afin de connaître l'avis des personnes concernées par ce problème. Nous avons consulté les enseignants, les médecins scolaires, les commissions scolaires et les associations de parents d'élèves en les invitant à tenir compte, dans leur appréciation, de l'avis des intéressés: les enfants. (Nous ignorons naturellement dans quelle mesure ils l'ont fait.)

Nous avons reçu de nombreuses réponses de tous les milieux consultés. Pour montrer à quel point les avis sont partagés, nous vous donnons les résultats de la consultation lors de l'assemblée de l'Association des parents d'élèves de Moutier: «Sur plus de 50 personnes présentes à l'assemblée, 18 estiment que les enfants travaillent trop et 21 qu'ils travaillent normalement. (Les personnes n'ayant pas d'enfants en âge de scolarité se sont évidemment abstenues.)»

Il est clair que les conditions locales peuvent modifier de façon considérable l'effort demandé aux enfants. L'Association des parents d'élèves de La Neuveville et environs le relève très justement: «En ce qui concerne les heures de classe, ainsi que les devoirs à domicile, il ne nous semble pas, en général, que les élèves travaillent trop. Cependant, lorsque l'école est régionale, le déplacement des élèves peut occasionner un surcroît de travail à ces derniers.»

Ce qu'en pensent les enseignants

Il est évident que le problème se pose de manière totalement différente pour l'école primaire et pour l'école secondaire, pour le degré inférieur et pour le degré supérieur. Avant d'entrer dans les détails, permettez-nous de vous livrer les réflexions générales de quelques enseignants.

L'un dit: «Il semble que pour l'école primaire les choses se passent assez bien. Le plus souvent, les élèves n'ont qu'un seul maître qui peut doser le travail, surtout en ce qui concerne les devoirs. Le programme est plus simple et moins chargé que celui de l'école secondaire. Les heures de classe sont généralement moins nombreuses.»

* * *

Un autre écrit: «Les programmes sont trop chargés pour les élèves moyens et faibles.»

* * *

Et un troisième: «Le temps d'école est relativement long et astreignant. Tout dépend cependant du déroulement des heures de travail. Il y a des heures qui passent vite et... celles dont l'écolier n'en finit plus

d'égrener les secondes. De toute manière, ces heures sont des heures de travail. On n'a jamais trop de travail lorsqu'on a envie de le faire...

Et il poursuit: J'opterais pour une meilleure insertion du «temps d'école» dans la vie de l'écolier, afin que cette dernière ne soit pas seulement «ÉCOLE», mais apprentissage de la vie et vie en soi.»

Le travail à l'école primaire

Alors que les parents considèrent que durant les premières années les enfants ne sont pas trop chargés, les enseignants émettent des avis plus nuancés:

L'un dit: «Les élèves travaillent trop en première année.»

* * *

Un autre: «Départ trop rapide en français, peu ou pas de possibilités d'organiser des sorties et activités hors-programme.»

* * *

Alors qu'un troisième affirme:

«— Les enfants, surtout au degré inférieur, marquent des signes évidents de fatigue si bien que certains parents

jugent nécessaire de leur administrer des reconstituants tels que Biovital, etc.,

- le travail à l'école est trop important parce que notre système scolaire prévoit des programmes trop chargés,
- les nouveaux programmes romands sont mal adaptés au niveau de l'école primaire,
- l'élève doué s'en tire bien, tandis que l'élève moyen ou faible se trouve surchargé.»

Il est évident que la quatrième année, année de préparation à l'école secondaire, est particulière. Bon nombre d'enseignants axent leur programme sur la préparation des examens. Voici ce qu'en pense un enseignant:

«En quatrième année, il y a trop de travail. Souvent, on doit laisser tomber les branches secondaires au profit des branches principales (français et math.). Il y a trop de nouveautés en mathématique et le temps de faire les jeux de math. à fond manque. Les devoirs sont augmentés à cause des examens, et, toujours à cause des examens, les loisirs disparaissent.»

Les parents d'élèves (Association de Bienne et environs) expriment un avis un peu plus nuancé:

«...cela dépend beaucoup de l'enseignant et du travail qui a été accompli en troisième année. L'effort demandé en quatrième est cependant très bien accepté par les parents et les élèves qui sont conscients de l'importance de cette année-clé.»

DEGRÉ SUPÉRIEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Ce qu'en pensent les maîtres:

«Apparemment, les élèves pourraient travailler davantage les cinq dernières années primaires, et surtout dans les activités artistiques (musique, par exemple).»

* * *

«Le nombre des heures de classe paraît normal et supportable (horaire normal). Les devoirs à domicile ne sont pas exagérés. Cependant, en ce qui concerne les branches à option, l'information auprès des élèves n'est pas suffisante ou fait totalement défaut. Difficulté d'organisation et horaire compliqué à établir. Certains élèves (peu) s'inscrivent à trop de cours et il en résulte pour eux un surcroît de travail inévitable.»

* * *

«Le plan d'études est trop chargé, surtout en math., à cause du nouveau programme. Le plan d'études ne tient pas compte des difficultés d'assimilation de certains élèves. Dans certains domaines, une bonne moitié de la classe ne peut pas suivre et les élèves manquent de plaisir à cause du «drill» qui leur est imposé. On n'a pas le temps de sortir du programme pour préparer les élèves à la vie active et pratique.

Si on veut suivre le plan d'études à la lettre, il faut considérer les enfants comme des machines à assimiler et laisser tomber le côté humain et pratique de leur vie future.»

Et les parents d'élèves:

«En cinquième année, le travail est normal. Pour la sixième à la neuvième année, il n'est pas rare que les parents prétendent qu'on n'y travaille pas assez.»

* * *

«A partir de la sixième année, les parents souhaitent une plus grande exigence de la part des maîtres, quant aux efforts demandés aux élèves.»

DEVOIRS À DOMICILE

A l'école primaire, mises à part les remarques concernant les devoirs pour le lundi, tous considèrent que les devoirs sont supportables. Ils dépendent, pour une bonne part, de la manière dont l'écopier sait organiser son temps. Certains parents estiment toutefois que les devoirs à domicile devraient être mieux préparés en classe.

Ecole secondaire

Les avis des parents et du corps enseignant, sans être diamétralement opposés, diffèrent sur certains points. Il semble que l'organisation de l'école (répartition des leçons, des épreuves, des devoirs à domicile) n'est pas toujours satisfaisante.

Voici ce qu'en pensent les parents...

«Si le travail semble bien réparti en primaire, les avis sont partagés quant à l'école secondaire. Il serait souhaitable de demander aux enfants un peu plus de recherche personnelle (documents, observations, enquêtes, etc.), à tous les niveaux. Il faudrait encore exiger:

- une meilleure répartition des épreuves dans les trimestres (éviter les surcharges de fin de trimestre),
- une meilleure coopération entre les maîtres pour répartir les épreuves dans la semaine,

— un effort de coordination entre les différentes matières.

Les parents sont conscients que le travail de l'élève est étroitement lié à la personnalité de l'enseignant.»

* * *

«Certains jours paraissent trop chargés par rapport à d'autres. Il semble que les branches principales sont mal réparties sur les jours de la semaine, les contrôles écrits sont également mal répartis. Il arrive que l'élève doive en «subir» quatre par jour et cela dans les branches principales! Un grand effort a été fait pour offrir aux élèves des cours à option très intéressants aussi bien dans le domaine créatif, musical que sportif. Faute de temps, l'adolescent doit souvent renoncer à ces cours qui lui donneraient la possibilité de se détendre et de sortir quelque peu du domaine scolaire.»

* * *

... et des enseignants:

«A l'école secondaire, les enfants ont plusieurs maîtres qui, souvent, ne se concertent pas et donnent des devoirs sans tenir compte des autres enseignants.

D'autre part, les fins de trimestre sont souvent «démentielles» (il faut des notes) et rares sont les fins de semaines (samedi et dimanche) où les enfants n'ont pas de devoirs, comme ce devrait être le cas. Il semble toutefois que le travail ne soit pas trop abondant. Il est surtout mal réparti sur la semaine et sur le trimestre.

Les leçons pourraient également être mieux réparties dans la journée, ceci au profit des élèves et non des maîtres.

A l'école secondaire, il s'agit essentiellement d'un problème de répartition des heures, des devoirs et des notes sur tout le trimestre, et aussi, peut-être, d'un peu de concertation entre les maîtres.» (Il est inutile de préciser que cette réponse n'émane pas d'un collègue de l'école secondaire!)

* * *

«La somme de travail qui est demandée à un élève peut varier en fonction de la constellation des maîtres attribués à chaque classe: certains donnent plus de travail que d'autres, se montrent plus ou moins exigeants, donnent plus ou moins de devoirs.

La suppression d'un jour d'école (semaine de cinq jours) a eu comme conséquence la diminution journalière de la quantité de devoirs; d'ailleurs, actuellement, ces derniers tendent à disparaître du vendredi au lundi. Il y a donc un déficit par

rapport à la situation des années antérieures.»

* * *

«Dans notre école, les avis sont assez partagés, mais il semble que la majorité des élèves admette ne pas être surchargée de travail scolaire et avoir suffisamment de temps pour vaquer à ses loisirs.

La question posée est trop vague pour qu'on puisse y répondre brièvement, mais elle soulève de nombreux problèmes intéressants, comme l'organisation du travail par l'écopier, la répartition des devoirs par le corps enseignant, le degré de développement de l'enfant, la période dans l'année scolaire (fins de trimestres, etc.), la manière dont les élèves sont suivis à la maison, les activités extrascolaires, la motivation, la télévision, etc.»

* * *

«Le travail doit être assez intense pour préparer au rythme des écoles supérieures et de la vie en général. Il y a des exigences à maintenir à tout prix.

De nombreux maîtres font une distinction entre quantité et qualité. Un travail bien conduit en classe diminue la dose de devoirs à faire à la maison.»

DEVOIRS À DOMICILE

Ce que disent les parents:

«Un certain nombre de parents dont les enfants sont à l'école secondaire trouvent que les devoirs sont mal répartis.»

* * *

«Pour ce qui est des devoirs, le travail de mémorisation est trop important. Les élèves ont souvent l'impression d'un «bourrage de crâne» plutôt que de mémorisation.

Le temps estimé d'une demi-heure par branche ne suffit souvent pas. La plupart du temps, si l'on veut vraiment bien travailler, il faut compter deux heures journalières au minimum, ce qui porte à 12 le nombre des heures hebdomadaires pour les devoirs. Ajoutées à celles que l'élève accomplit en classe, cela fait plus de 40 heures hebdomadaires de travail scolaire. C'est beaucoup!»

* * *

Ce que pensent les enseignants:

«Dans notre école, les devoirs sont strictement contingentés, notamment quant au

nombre de disciplines journalières autorisées dans chaque classe et quant au temps maximum qui leur est imparti.»

* * *

«La moyenne journalière est contrôlée par les maîtres de classe. La répartition dans la semaine fait l'objet d'une entente entre les maîtres.

La Commission d'école visite régulièrement les classes et contrôle les carnets de devoirs.»

* * *

«Les maîtres souhaitent un contrôle plus efficace des parents: la collaboration est nécessaire. Ils aimeraient également être renseignés par les parents sur des conditions particulières qu'affrontent parfois les élèves. Les maîtres constatent avec regret qu'il est difficile d'obtenir un travail court et soigné. Ils augmentent parfois la dose pour éviter que les élèves ne bâclent un petit travail qu'ils estimeraient sans importance.

Il est très gênant d'entendre des enfants se plaindre d'un excès de travail et de rencontrer ces mêmes enfants traîner tard le soir ou de les voir désœuvrés les après-midi de congé.»

Conclusion: Ce sont les activités extrascolaires qui fatiguent nos élèves, beaucoup plus que l'enseignement en classe ou les devoirs à domicile.»

On pourrait résumer les prises de position comme le fait cet enseignant:

Les enseignants ont l'impression très nette que les enfants fournissent de moins en moins d'efforts.

Les enfants pensent presque toujours qu'ils travaillent trop. Mais n'est-ce pas de la paresse?

Les avis des parents sont très partagés: cela dépend de différentes circonstances, en particulier du caractère propre de chaque enfant.

Conclusion

Laissons un enseignant juger la situation actuelle:

«Les modes pédagogiques en cours tendent à exiger de moins en moins d'efforts

de la part des élèves et ont pour conséquence directe une diminution de la somme de devoirs que le maître peut imposer: diminution générale des exigences = diminution du travail fourni par l'élève = diminution des prestations.»

Et laissons la conclusion à un médecin scolaire:

«Il est clair que dans notre société de rendement une école qui doit préparer les enfants à s'y défendre doit exiger beaucoup. Dans ce sens, il ne sera malheureusement pas possible de diminuer les exigences à moins d'avoir ensuite des enfants mal préparés à la vie. C'est dans cette optique que l'enseignant prend une position clé: c'est lui et sa façon d'enseigner qui peuvent faire accepter à l'enfant un travail intellectuel astreignant comme un plaisir ou comme un jeu, ou qui au contraire peuvent dégoûter l'enfant de l'école par son désintérêt ou des leçons mal préparées.

C'est à nous, enseignants, qu'il appartient de faire notre examen de conscience et de tirer les conclusions qui s'imposent.

Yves Monnin

Nouvelles du Centre de perfectionnement

1981

Activités extrascolaires

Il est clair que les activités extrascolaires des enfants sont aussi un facteur de fatigue dont il faut tenir compte. Il est trop facile d'accabler l'école de tous les maux.

Voici ce qu'en disent les enseignants:

«Le pourcentage d'élèves qui s'adonnent à une, deux, voire plusieurs activités annexes (musique, sport, danse, etc.) est révélateur de la situation: environ 70%. Si ces enfants ne trouvaient pas le temps de pratiquer ces hobbies au vu des conditions de travail insupportables, beaucoup les auraient déjà abandonnés pour se consacrer à des activités spécifiquement scolaires.»

* * *

«Certains élèves ont de 3 à 5 entraînements sportifs par semaine, d'autres une activité lucrative (porteurs de journaux, commissionnaires, laveurs de voitures, pour n'en citer que quelques-unes). Résultats: gosses surmenés (mais pas par le travail scolaire!), devoirs mal faits ou pas faits, par manque de temps...! On arrive en classe fatigué.

M. Henri-Louis Favre, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique présente le livret de cours dans un avant-propos remarqué que nous reproduisons ci-après:

«Le livret du Centre nous revient avec son programme annuel complété et enrichi.

»L'institution, dont la nécessité n'est plus à démontrer, a réalisé pleinement ce que nous attendions d'elle grâce aussi à la participation du corps enseignant et à l'intérêt manifesté pour les cours.

»La recherche et le perfectionnement sont les principes qui nous guident. Et avec la volonté qui nous anime, nous donnons une grandeur et un sens à cette formation continue à laquelle il est accordé toujours plus de temps.

»Comme par le passé, les cours organisés et les matières proposées font l'objet d'une sélection. Le livret comprend à nouveau une série de thèmes prioritaires; relevons l'importance accordée à l'enseignement renouvelé du français. Une formule heureuse, introduite récemment, est reprise, permettant une initiation précieuse à l'activité économique du Jura bernois sous la forme de colloques organisés avec le concours de milieux compétents. Deux cours bilingues ajoutent à la diversité des matières.

»Par nos centres de Berne et de Moutier s'établit une collaboration étroite entre enseignants de notre canton. C'est une façon directe et vivante d'aborder les problèmes qui se posent constamment dans l'accomplissement d'une mission toujours exaltante, souvent délicate, parfois

difficile, mission qui nous a été confiée par le peuple et pour le peuple, mission qui donne un sens à l'existence par une orientation judicieuse de l'enfance appelée à traverser les conflits incessants qui marquent la vie.

»Sachons en mesurer l'importance et soyons toujours prêts à remplir cette mission.»

PROGRAMME 1981: ERRATA

Page 114: cours N° 5.121; lire: inadaptation
Page 159: 12^e ligne; lire: la crise du XVIII^e Rousseau et son Emile. La révolution technologique du XX^e forge...

Page 160: 2^e ligne in fine: ajouter un tiret puis la phrase continue: on...

Page 160: dernière ligne; lire: on sait qu'il...

Page 162: lettre b) 8^e ligne; lire: part de l'oral.

Chaque enseignant a reçu la brochure contenant les cours prévus en 1981 ainsi qu'un choix de textes destinés à informer et à susciter la discussion. Signalons les quelques cours exceptionnels et nouveaux suivants:

COURS ROMANDS ET INTERCANTONAUX

2.2. Place et rôle de la culture classique dans le monde moderne

- 2.3. Les exigences de la formation professionnelle et les incidences au niveau de l'enseignement primaire et secondaire
- 2.4. Réalités et perspectives (coordination scolaire)
- 2.5. Par l'écriture vers la poésie
- 2.6. La presse à l'école.

COURS COMMUNS À TOUS LES NIVEAUX

- 5.99. Les assurances
- 5.99.9. Le travail
- 5.102.7. Le football à l'école
- 5.102.21. Relaxation corporelle et psychique
- 5.103.4. Toponymie du Jura bernois
- 5.104.5. La forêt
- 5.105.2. Schwyzertütsch
- 5.106.2. Diapositives
- 5.108.1. Les adolescents aujourd'hui
- 5.108.3. Conduite de réunions
- 5.108.6. Morphopsychologie
- 5.108.9. L'école et ses relations avec les parents et la population
- 5.122. Nouveaux programmes et moyens d'enseignement — Information
- 5.125. Interprétation — Direction
- 5.126. Visites préparées: Longines, Saint-Imier, Schäublin S.A., Bévillard, Banque cantonale de Berne, Berne, Fonderie Boillat, Reconvilier
- (5.99.7.)
- 6.2. Flore et végétation du haut val de Réchy.

N'attendez pas le 15 janvier pour l'envoi de votre inscription au Centre, celle-ci étant admise selon l'ordre chronologique de réception. De plus, vous favorisez ainsi un travail rationnel d'organisation. Des livrets de cours et cartes d'inscription supplémentaires sont à votre disposition.

Avis important

Nous attirons l'attention de:

- toutes les institutions, associations et animateurs qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement;
- tous les participants à des cours isolés et non inscrits dans le livret de cours (cila, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.);
- tous les groupes de travail reconnus;

sur le fait que les décomptes (subvention, frais) doivent parvenir à la Direction du Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, jusqu'au 1^{er} décembre 1980, au plus tard. Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Nous rappelons qu'une demande préalable de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement, deux mois avant la date du début du cours.

Le directeur:

W. Jeanneret

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB.
Brunngasse 16. 3011 BERNE.

Fribourg

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les écoliers travaillent-ils trop?

Plaidoyer pour un enfant

Situation cantonale

Le calendrier scolaire primaire fribourgeois compte 38 semaines complètes, soit 190 jours de classe par année. Les élèves du cours inférieur fréquentent l'école durant 855 heures — 3^e rang romand, mais 21^e suisse; les écoliers des cours supérieur et moyen, 950 heures — 3^e rang romand. Toutefois, sur le plan suisse, les enfants de 3^e occupent le 17^e rang, ceux de 4^e le 15^e rang, ceux de 5^e le 6^e rang et ceux de 6^e le 5^e rang. Ces données ressortent de statistiques établies vers la fin des années 70. Elles ignorent les changements qui seraient intervenus entre-temps. Pourtant, à la différence d'autres calendriers, le nôtre ne connaît aucune distinction entre les filles et les garçons qui sont tous soumis au même horaire.

Les enfants travaillent-ils trop?

Je répondrai d'emblée par l'affirmative. C'est une certitude que l'intuition me dicte mieux qu'une argumentation plausible dont je cherche encore les éléments. Du fond de ma conscience d'homme enseignant depuis bientôt vingt ans, «quelque chose» m'y force. C'est un «père enseignant» qui s'exprime. Ces deux réalités ne souffrent pas la dichotomie, bien plus, elles donnent à ses propos un poids supplémentaire: celui d'une objectivité plus crédible.

Mon opinion, ma réponse, ne s'harmonisent-elles pas avec les prises de position des derniers «Educateur»: «Une école pour ou contre l'enfant?» L'argumentation y abonde, qu'on s'y reporte donc.

Je pense donner à la question une autre résonance. Trop souvent, les colonnes de l'hebdomadaire précité ne sont-elles pas ouvertes à des spécialistes «théoriciens» qui ne connaissent les problèmes relatifs à l'école, à l'enfant, que du haut de leur chaire? Je me situerai dans le concret, sur «le terrain», sur le champ de «BATAILLE POUR L'ENFANT».

«Prendre un enfant pour le sien...»

Je construirai ma «plaidoirie» sur un cas précis, catalyseur, je pense, de ma ligne de force. Appelons cet enfant... Ludovic.

Doué d'une intelligence et de capacités conformes à la normale, il souffre, dès sa naissance, de complications au niveau du cerveau. Le rythme que lui imposent l'école — donc le maître — les programmes, tout comme la facilité d'assimilation de ses camarades, devrait être réduit de ses deux tiers pour lui permettre de suivre «la vitesse de croisière» supportée, sans peine, par les autres élèves. Sous contrôle médical permanent, il absorbe journellement une certaine somme de médicaments qui ne favorisent guère sa vivacité de réaction.

La journée de classe terminée, ses parents, soucieux de lui apporter une aide optimale, passent plusieurs heures à lui faire «assimiler les tâches à domicile» que je «dose» pourtant avec une stricte observance. Ainsi, il consacre 3-4 heures pour effectuer ce que d'autres accomplissent en 20-45 minutes. La connaissance de ce cas m'a «révolté». Le temps consacré aux tâches à domicile est donc proportionnel aux capacités intellectuelles. Les faibles ne sont-ils pas, une fois de plus, pénalisés?

On allèguera qu'il s'agit d'un cas spécial. Certes. Combien sont-ils à éprouver d'énormes mais réelles difficultés dans l'accomplissement de «leurs devoirs»? La crainte, la gêne, une blessure à son amour-propre n'empêchent-ils pas de nombreux parents à venir soumettre «leur cas» avec autant de franchise que le papa de Ludovic?

HISTOIRE VRAIE

- Tu sais, maman, de quoi je voudrais mourir?
- Non!
- Je voudrais mourir de plaisir!

Olivier, 6 ans 1/2

LUI LAISSERONS-NOUS CETTE CHANCE?

Où la limite de notre responsabilité se situe-t-elle ?

Il nous est facile d'accuser le système et les programmes pour nous excuser. Ne nous appartient-il pas, à nous aussi, la responsabilité de laisser à nos enfants, à nos élèves, le temps de jouer, de se détendre, de VIVRE, d'ÊTRE HEUREUX... même à l'école ?

Bien que constituée pour défendre nos intérêts matériels et moraux, l'Association fribourgeoise des enseignants des écoles primaires et enfantines s'y emploie et porte réellement ce souci. Ainsi, après l'étude séparée de la nouvelle «loi scolaire» soumise à consultation, elle rencontrera le comité de la SPF pour harmoniser les points de vue, soumettre les mêmes critiques et propositions. Les enseignants doivent présenter un front uni pour rendre pesantes et efficaces les observations dont l'unique visée reste l'«intérêt» de l'enfant et la «défense» des enseignants.

«Malheur à celui qui blesse un enfant...!»

L'anathème pèse tant sur les parents que sur d'autres... dont les enseignants. Le système qui nous oppresse nous confine souvent aux limites de la résistance nerveuse. Sommes-nous encore capables de réaction face à un mal qui menacerait les écoliers — nos écoliers — les enfants — nos enfants ? Sommes-nous conscients que nos écoliers absorbent des «tâches de plus en plus lourdes» ? Le temps n'est-il pas venu que nous réagissions pour mettre fin à tout ce qui irait à l'encontre de leur épanouissement, pour que se réalise le vœu pie de Victor Hugo : «Ouvrir une école, c'est fermer une prison ?» («Educateur» N° 29.)

Ainsi, pourquoi maintenir à tout prix «l'examen d'évaluation» pour passer du cycle primaire au cycle secondaire obligatoire ? Quel paradoxe que la création de cette «7^e pratique» qui se veut un intermédiaire entre les deux niveaux !

...«pratique dans la manière d'enseigner, de prendre le temps, d'adapter les difficultés en essayant de pratiquer le plus possible un enseignement individuel... L'élève y obtient de meilleures notes car les exigences sont moins grandes, il faut remettre l'enfant en confiance, lui redonner goût au travail.

»Au nom d'un sacro-saint examen, nous, les enseignants primaires, ne formons-nous pas des névrosés qu'il faut acheminer ensuite dans des classes pour les réadapter ?» (Extrait de «Le Faisceau», N° 5, 1980, bulletin corporatif des enseignants fribourgeois.)

Je ne résiste pas non plus au plaisir de porter à la connaissance de nos détracteurs le cas de Bruno, mon élève trois ans durant, enfant studieux et consciencieux, intelligent et doté d'une moyenne supérieure à 5 sur un maximum de 6. Il obtint le minimum requis pour son admission au CO. Un point de moins et il était recalé... Il aurait à nouveau «perdu les pédales» lors de l'examen de rattrapage.

Aujourd'hui, à la mi-trimestre, il se paie le luxe d'une moyenne supérieure à celle dont je le gratifiais !

Combien n'ont pas eu autant de chance ? Combien d'exemples ne pourrait-on pas citer ?

Que personne ne s'étonne devant notre détermination à poursuivre la lutte jusqu'à la victoire !

A journées faites, nous soumettons nos écoliers à un «matraquage» qui, à la longue, leur portera préjudice si nous n'en prenons pas conscience. D'où ma question : «Ne conviendrait-il pas de proposer à nos autorités la suppression des tâches à domicile pour permettre à nos enfants de récupérer, chaque jour, la nervosité enregistrée et leur laisser le temps de VIVRE ?»

Je sens déjà combien cette proposition va soulever de vagues d'indignation et faire se hérissier de cheveux ! Peu importe. Il faut soigner le mal à la racine. Regardons le pharmacien ! Il compose son médicament en dosant strictement les produits : un peu plus ou un peu moins le rendra inoffensif, efficace ou MORTEL. Il s'agit pourtant du même produit ! Nous vivons, j'en conviens, au siècle de la vitesse, du rendement, qui engendrent le «stress». Nous en souffrons comme enseignants, nous nous en plaignons à longueur de pages. Saurons-nous IMAGINER que les écoliers le subissent également ?

La question reste ouverte et je me sens prêt à lire avec ravissement des avis concordants aussi bien que contradictoires.

Comment les mères enseignent à leurs enfants de 5/6 ans

Le jeudi 23 octobre 1980 a eu lieu à l'Ecole normale de Fribourg, une journée organisée par le GRETI, journée de réflexion ayant pour thème : «Comment les mères enseignent à leurs enfants de 5/6 ans.»

M^{me} Monique Gobet, inspectrice scolaire, a ouvert la session et présenté le sympathique trio belge composé de Huguette Desmeth, Jean Auverdin et Jean-Pierre Pourtois, les animateurs de cette rencontre.

Jean-Pierre Pourtois, dont l'une des études est intitulée «Comment les mères ensei-

La médaille du «mérite»

Reconnaissons pourtant un mérite insigne aux autorités de ce canton, celui d'avoir résolu de manière favorable le problème de l'horaire hebdomadaire. Nos enfants bénéficient TOUS de 2 jours, le plus souvent consécutifs, pour «tirer la flemme» dans un lit encore chaud d'une nuit de sommeil. Je me demande souvent quelle impression laisse aux écoliers de certains cantons romands leur jour de congé ! Ne passent-ils pas leurs demi-jours à travailler leurs devoirs ? Outre le dimanche — et encore ! — beaucoup ne bénéficient pas du loisir de dormir au moins un matin par semaine.

Remercions aussi notre directeur de l'Instruction publique de refuser désormais d'inscrire de nouvelles matières au programme — allemand dès la 4^e, par exemple — sans avoir trouvé à supprimer ou diminuer d'autant le temps consacré aujourd'hui à d'autres programmes.

Vivons-nous «le début de la fin» de la surcharge ? J'y vois une démarche positive : pour une fois, on ose décharger le bateau avant de le recharger. C'est déjà logique.

* * *

Quand lisons-nous sur le visage de tous les écoliers la joie de se rendre à l'école ? Un enfant pour l'école ou une école pour l'enfant ? That is the question !

A défaut d'avoir répondu à la question de départ, sinon partiellement, je suis, en revanche, certain d'en avoir posé de nombreuses dont je cherche ou attends la réponse.

Jean-Marie Pichonnaz

importants survenus au sein de la famille, changements qui, bien sûr, ont eu des répercussions de taille sur le développement et le rôle de l'enfant dans la société.

Du Moyen Age au XVIII^e siècle, la notion de famille est intimement liée à celle de **survie**. On meurt encore beaucoup au XVIII^e siècle. **L'enfant est un travailleur**. Son existence est centrée sur la **production**. Son affectivité n'est guère développée. Ariès dit: «Le père meurt très tôt au XIX^e siècle.» Alors la mère prend en charge l'éducation des enfants. Avec l'apparition des mariages d'amour, la survie ne prédomine plus et le sentiment apparaît. Ce concept va changer les relations parents-enfant et apparaît alors la **fonction affective**. L'enfant devient le symbole de l'union entre les conjoints avec ce que cette situation peut avoir de merveilleux et de terrible.

Enfant attendu = valeur nouvelle = investissement plus important pour cet enfant.

Chaque parent désire un enfant intelligent, à l'aise, indépendant. La peur de l'anormalité est très grande. Conséquence de cette évolution: ces mêmes parents ne sont guère préparés à des tâches non standardisées, par exemple: apprendre à aimer, encadrer, stimuler, consoler, en un mot **COMPRENDRE** l'enfant.

Lors de son deuxième exposé, en parallèle avec le thème traité précédemment, J.-P. Pourtois nous a parlé des «comportements de l'enseignant».

On retient huit types de comportement dont voici le contenu dans une forme simplifiée:

1. Organisation

Cette classe regroupe les comportements qui engendrent, aménagent ou entretiennent les conditions nécessaires au déroulement de l'activité didactique.

Ex.: l'éducateur dispose sur la table le matériel dont l'enfant aura besoin pour accomplir la tâche demandée.

2. Imposition

L'éducateur communique des informations, indique ou explique la tâche, fournit la réponse, impose une attitude et (ou) l'utilisation d'un matériel.

Ex.: «Tiens ton Bic ici, pas là!» (ton autoritaire).

3. Développement

Cette classe réunit les comportements qui stimulent la pensée de l'enfant, structurent son expression, précisent le niveau de réussite, encouragent à poursuivre.

Ex.: «Quelle différence y a-t-il entre un nom et un prénom?»

4. Personnalisation

Sont groupés dans cette classe, les comportements qui font appel à l'expérience vécue de l'enfant, qui mettent en garde contre un danger, qui expriment un sentiment d'inquiétude, d'angoisse de l'éducateur, qui demandent à l'enfant d'évaluer sa production et (ou) ses capacités personnelles.

Ex.: «Es-tu sûr que ce soit ainsi que l'on écrit baleine? Rappelle-toi ce que nous avons dit hier.»

5. «Feed-back» positif

Cette classe groupe les comportements qui évaluent **positivement** les **comportements** de l'enfant (approbation, contrôle de la compréhension), qui acceptent la requête de l'enfant, qui visent le perfectionnement de la performance. L'évaluation neutre s'insère dans cette classe (par ex.: la mère observe l'enfant qui travaille).

Ex.: «C'est très bien!»

6. «Feed-back» négatif

Cette classe groupe les comportements qui évaluent négativement (désapprouve, critique) la performance de l'enfant, qui refusent la requête de l'enfant.

Ex.: «Retire ça de la bouche!»

7. Affectivité positive

Cette classe groupe les comportements qui manifestent de la tendresse, de la sollicitude, valorisent l'enfant, témoignent du sens de l'humour.

Ex.: «Moi, je ne sais pas dessiner un lapin; toi tu le fais sûrement mieux que moi!»

8. Affectivité négative

Cette classe groupe les comportements qui répriment l'enfant, qui déprécient ses qualités.

Ex.: «Tu ne comprends jamais rien!»

Remarque importante

La différence qui existe entre les deux catégories «Feed-back» et «Affectivité» est la suivante:

le «Feed-back» s'adresse:

- au comportement du sujet
- à la performance du sujet

l'Affectivité s'adresse:

- à la personne même du sujet.

Quant à l'impact du comportement de l'éducateur sur l'enfant, il est difficile d'y répondre. Je rappellerai simplement les paroles de Jean Auerdin: «Avant toute chose, mettre l'enfant dans un climat d'amour.»

Enfin, J.-P. Pourtois a longuement débattu de l'«échec scolaire», sujet terriblement lancinant au sein de chaque classe, problème crucial pour un certain nombre de parents, donc problème aussi pour chaque enseignant. Cette étude est basée sur de nombreuses statistiques et les composantes en sont: le milieu social, le développement de l'intelligence et les acquisitions scolaires. Selon la «qualité» de ces trois composantes et (ou) la non-existence de l'une d'elles (parfois de deux d'entre elles), on constate que le développement des enfants diffère sensiblement et que leurs possibilités de réussite sont plus ou moins élevées.

Voilà, reprises succinctement, les idées maîtresses d'exposés aussi diversifiés que riches et quelque peu difficiles à résumer.

Cette journée était destinée essentiellement aux parents ainsi qu'aux maîtresses enfantines. Mais les thèmes sous-jacents du «comportement de l'enseignant» et celui de l'«échec scolaire», tant par la diversité des renseignements que par leurs multitudes, font qu'il est regrettable que cette journée n'ait pas touché davantage d'enseignants du degré primaire.

Pour ceux d'entre nous qui avaient suivi le cours organisé par la SFPP «Le comportement de l'enseignant» animé par nos collègues belges, c'était un rappel utile; pour les autres, cette trop brève journée offrait la possibilité d'une prise de conscience des nombreux problèmes spécifiques à notre profession et obligeait à une certaine remise en question de notre attitude d'enseignant face à tous ces «enfants-des-autres» qui nous sont confiés. Trop souvent, me semble-t-il, nous oublions l'impact que notre comportement d'adulte d'abord, d'éducateur ensuite, peut avoir sur des êtres en plein développement intellectuel et affectif.

Nicole Gremaud
pour l'EP/SPF

Pour une annonce
dans l'«Educateur»

une seule adresse:

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les écoliers travaillent-ils trop?

Voilà une question difficile à traiter, car les avis sont souvent divergents, et les opinions bien ancrées. Néanmoins, le groupe de presse s'est penché avec sérieux sur ce problème. Il vous livre ici ses réflexions, sans vouloir prétendre qu'elles sont le reflet de l'opinion de toutes et de tous.

Horaires

Enfantine

Généralement, quatre heures de scolarité par jour. Il subsiste quelques exceptions, dues aux problèmes d'organisation interne des communes (surtout difficultés lors de déplacements).

Dans certaines communes, il faut signaler que la 1^{re} enfantine se pratique à mi-temps pour l'enfant. Il vient, en effet, au choix des parents, soit le matin, soit l'après-midi.

Primaire

De la 2^e primaire à la 6^e primaire, durée de la scolarité: trente heures par semaine. Pour les 1^{re} P., après réclamation des parents lors du rajeunissement des élèves, l'horaire journalier a été réduit d'une heure dans la plupart des communes. Les enseignants de 1^{re} P. restent cependant astreints au même horaire que celui des enseignants des autres degrés.

Information comparative

Chiffres extraits de l'annuaire de la Confédération suisse des chefs de départements de l'Instruction publique. Heures de soixante minutes. Horaires de 6^e P. (En Valais, les mêmes horaires dès la 2^e P.)

VD	GE	NE	FR	VS	JU-B
1115	917	930	950	1114	878

Moyenne des cantons romands: 984 h. par année. Différence entre la moyenne des cantons romands et le Valais: 130 h.

Si certains trouvent que l'écolier valaisan n'est pas surchargé, ils ne pourront pas nier qu'il travaille plus que la plupart des écoliers romands, mis à part les Vaudois.

Programmes

Enfantine

Rappel: l'Etat se doit d'ouvrir des classes enfantines, mais les parents ont la liberté d'y envoyer leurs enfants ou non.

Les programmes des classes enfantines se situent au niveau des préapprentissage, surtout:

- prélecture
- préécriture
- découverte des sens
- motricité, connaissance du corps
- notions mathématiques
- notions spatiales.

Depuis le renouveau des programmes et le rajeunissement des élèves, l'enfant ne doit plus apprendre à lire à l'école enfantine. Cet apprentissage se fait dorénavant au cours des deux premières années primaires.

Surcharge?

Il ne semble pas qu'il y ait surcharge pour l'enfant au niveau des classes enfantines, où l'enfant n'a pas de travaux à domicile, un horaire réduit, pas d'examen final, pas de notes, et peu de contrôles d'acquisitions.

N. B. Les élèves des classes enfantines ne redoublent pas.

Primaire

1^{re} P. Selon les directives du DIP, pas de travaux à domicile.

Pas de notes au 1^{er} trimestre, mais une observation sur l'enfant. Notes à partir du 2^e trimestre.

Pas d'examen final de promotion. Programmes romands.

Ecole primaire: Répartition hebdomadaire en minutes du temps de travail des élèves

Valable pour l'année scolaire 1980-1981

	1P		2 P	3 P	4 P	5 P	6 P
	Var.	Var.					
	A	B + C					
a) Temps effectif de travail							
1. Catéchèse	100	60	100	100	100	100	100
2. Savoir-vivre	30	20	30	20	20	20	20
3. Activités d'éveil et d'expression	120	60	100				
4. Deuxième langue				110	110	110	110
5. Français, écriture	450	400	450	450	450	450	450
6. Mathématique	220	220	250	320	320	320	320
7. Connaissance env. histoire géographie sciences	110	90	120	180	60	60	60
8. Ed. artistique dessin-peinture TA, ACM éduc. musicale	95	80	95	75	75	75	75
9. Education physique	165	135	165	165	165	165	165
Totaux	1530	1290	1550	1650	1650	1650	1650
10. Tâches personnelles faites en classe	120	60	100				
b) Pauses	150	150	150	150	150	150	150
c) Total hebdomadaire	1800	1500	1800	1800	1800	1800	1800

Voir aussi indications parues dans les N^{os} de l'«Ecole valaisanne» de septembre 1976 et septembre 1977.

2^e P. Horaire complet: 30 h. par semaine.
Pas d'examen final de promotion.
Programmes romands (début du français).

3^e P.
à

6^e P. Horaire de 30 h. par semaine.
Examen final de promotion.
Moyenne de promotion: 4 sur 6.

Surcharge?

Avis des enseignants

- Dès la 3^e primaire et jusqu'en 6^e, il existe une surcharge due à la somme d'acquisitions nouvelles et à l'examen final de promotion. D'autre part, le cloisonnement entre les degrés empêche les enseignants de percevoir la globalité de l'enseignement et certains des objectifs finals à atteindre.
- La surcharge provient également du gonflement des programmes, et du temps qu'il faut à l'enseignant pour assimiler les nouvelles conceptions et les faire passer de la manière la plus profitable pour l'élève. En attendant, les écoliers sont d'éternels cobayes!
- Dans certains degrés, les programmes n'ont pas encore été réadaptés au plus jeune âge des élèves, d'où surcharge!
- Les programmes transitoires sont mieux adaptés à la maturité de l'enfant. Ils semblent cependant être conçus pour des élèves doués!

Avis des parents et des enfants

- Les opinions des parents varient en fonction des capacités de leur enfant et de la somme des tâches à accomplir à domicile.

— Souvent, les parents ignorent le contenu du programme imposé dans l'année scolaire suivie par leur enfant. Dans bien des cas, ils ne se sentent pas à l'aise face aux nouveaux programmes, et manifestent de l'appréhension, des doutes ou du mécontentement. Ces réactions influencent énormément l'attitude de l'enfant. A noter cependant, d'après un sondage effectué à propos des maths modernes, que les parents les mieux informés sont également ceux qui réagissent le mieux.

- Un certain pourcentage d'élèves devant utiliser les transports publics pour se rendre en classe, il existe réellement une surcharge pour eux, car les trajets à accomplir les forcent à sacrifier de leur temps de sommeil ou de loisirs.
- La participation active de certains enfants à des sociétés musicales ou sportives pose parfois certains problèmes.
- Pour l'élève, la notion de surcharge est dans la plupart des cas fonction de ses aptitudes et de ses goûts. Elle dépend également de l'attitude des parents face au travail scolaire. Le rôle du maître peut être également déterminant: dans le choix et le dosage des tâches à domicile.

En conclusion, une bonne partie des enseignants, des parents et des élèves s'accordent pour reconnaître que l'enfant

moyennement doué doit consacrer **trop de temps** à son travail scolaire s'il veut arriver à un résultat satisfaisant.

Et que dire alors de l'enfant peu doué...?

Evolution - Etudes - Projets

- La tendance actuelle serait de diminuer les tâches à domicile et d'alléger les programmes.
- Introduction des programmes romands: il reste à introduire le français dès la 3^e primaire, et l'environnement dès la 5^e primaire.
- A l'étude, la semaine des neuf demi-journées. Le dépouillement du sondage à ce sujet, effectué par le DIP, est en cours.
- La loi scolaire de 1983, dans laquelle le peuple devra se prononcer à propos du Cycle d'orientation introduit en 1971. Dans cette loi interviendront certainement d'autres modifications allant dans le sens de l'adaptation de l'école à la vie actuelle.

Groupe de presse «Educateur»

Rédactrice de la rubrique valaisanne:

M^{me} Marie-Noëlle Perrin, La Jurna, 1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

Gagnez 1000 francs avec votre ancien projecteur 16 mm en achetant un nouveau 16 mm Bauer!

Ne laissez pas filer cette occasion unique! Si vous achetez maintenant un nouveau projecteur 16 mm Bauer, votre fournisseur vous remettra 1000 francs contre l'ancien, quels que soient sa marque et son état.

Passez donc chez votre fournisseur pour lui en parler. Et, si vous désirez connaître le nom du commerce le plus proche de chez vous qui tient des projecteurs 16 mm Bauer, lancez-nous donc un coup de fil!



Tél. 01/42 94 42

Robert Bosch S.A., département Photo-ciné, case postale, 8021 Zurich

BAUER
de BOSCH

XXIII^e PÈLERINAGE BIBLIQUE EN ISRAËL

sous la conduite du pasteur Duvernoy,
de Jérusalem,
fondateur d'Action chrétienne pour Israël

du 26 décembre 1980 au 7 janvier 1981

Selon l'avis des nombreux participants à ce jour, le seul voyage en dehors des sentiers battus et permettant de connaître tout le pays d'Israël, de la Haute-Galilée à Sharm-el-Sheikh sur la mer Rouge.

Deux nuits en kibboutz, quatre nuits à Jérusalem, trois nuits à l'oasis de Naviot, au sud d'Eilat. Traversée du désert du Néguev et de la péninsule du Sinaï.

En compagnie de Claude Duvernoy, citoyen chrétien d'Israël, théologien et écrivain, lauréat de l'Académie française (pour un ouvrage illustré consacré à Moïse).

Sont évités: certains «lieux-saints», si décevants et si laids, au profit de sites naturels et beaux, tels le Valon des Bergers à Bethléem, le Jardin Gordon à Jérusalem (vraisemblablement le lieu de Résurrection), et l'émouvante «Eglise de la Synagogue» à Nazareth.

Un retour aux sources en culture hébraïque et biblique, une nouvelle découverte des saisissantes prophéties bibliques des deux Testaments de la Bible.

Prix du voyage: Fr. 2123.— par personne

Renseignements, programmes détaillés et inscriptions:



Voyages E. Marti S.A.,
rue de la Treille 5,
2000 Neuchâtel, tél. (038) 25 80 42

ÉDITIONS ANDRÉ BONNE — COLL. «DISTRAIRE NOS ENFANTS»

Toute une série de petites brochures à Fr. 5.40 pièce, pour occuper les enfants: des jeux, du théâtre, des histoires à raconter, des chansons, des récitations. Quelques titres parmi la quarantaine de disponibles:

Noël arrive
Les plus belles fables
Proverbes de chez nous
La fête des mères
Jeux d'intérieur
Le petit magicien

Gerbe de poésies pour les petits
Compliments, monologues pour l'année
Astuces, problèmes et devinettes
Joyeux passe-temps instructifs
Rondes et chansons mimées

Liste des titres disponibles à disposition à la

**Librairie L.T.L. - 12, rue du Lac -
1211 GENÈVE 6, tél. (022) 36 41 72**

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'educateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons: «N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal «ÉDUCATEUR».

Abonnement «ÉDUCATEUR» à Fr. 45.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements - «ÉDUCATEUR»
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**



Abonnement «ÉDUCATEUR» à Fr. 45.—

De la part de:

Nom:

Rue:

Prénom:

Localité:

Cet abonnement est offert à:

Nom:

Rue:

Prénom:

Localité:

Radio éducative

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1980
8-10 ANS

Epilogues du conte inachevé
«Le Prince qui ne savait pas rire»

Mis en ondes par Michel Corod, les épi-
logues du conte de Ménie Grégoire «Le
Prince qui ne savait pas rire» donnent
l'occasion aux élèves de petites classes
d'entendre leurs propres créations à
l'antenne.

VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1980
13-16 ANS

Initiation musicale
Les nouveaux instruments du XX^e siècle

Il apparaît clairement qu'avec le dévelop-
pement de l'électronique, le règne de l'ordi-
nateur, de nouveaux générateurs de son
prennent soudain de l'importance dans la
musique populaire et classique d'au-
jourd'hui. Aux Etats-Unis existent déjà des
académies de musique électronique.

Un spécialiste en la matière, le compo-
siste genevois Patrick Moraz énumère à
Baudoin Struye, journaliste belge, les pos-
sibilités immédiates du synthétiseur face
aux instruments traditionnels.

La musique acoustique reste néanmoins
un des éléments fondamentaux et indérai-
nables de notre culture. L'électronique ne
saurait être «qu'un dialecte du vocabulaire
général de la musique».

Cette émission est une approche simple,
une incitation à l'écoute de musique élec-
tronique, un domaine encore méconnu.

RECTIFICATION

Dans l'«Educateur» N° 31 du
10 octobre, sous la rubrique Radio édu-
cative, un lapsus malencontreux a pro-
pulsé Jean-Claude Gigon, journaliste,
au grade de caporal de gendarmerie.

Il fallait lire dans le résumé de l'émis-
sion «Marcher, circuler»:

«En collaboration avec des spécialis-
tes, le sergent-major Alexandre Cham-
pion et le caporal Albert Gauthier,
Jean-Claude Gigon invite les élèves à
décrire le cheminement maison-école.»

En rappel, la dernière des quatre émis-
sions de circulation routière dont les casset-
tes sont à disposition dans les centres canto-
naux.

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1980
13-16 ANS

Circulation routière:
Le vélomoteur

Aspiration à la liberté, vitesse, exploit !

Autant de mythes qui entourent le cyclo-
moteur et qu'il faut faire coïncider avec la
sécurité, la loi, le respect des autres.

Jean-Claude Gigon et le caporal Albert
Gauthier ont rencontré, à ce propos, les élè-
ves de 9^e année de l'école primaire d'Ecu-
blens, classes de MM. Darioly et Allement.

C'est la dernière occasion pour la Bri-
gade de sécurité routière de répéter aux jeu-
nes, avant leur entrée dans la vie, quels sont
leurs droits et leurs devoirs sur la route;
c'est la possibilité pour les élèves de poser
leurs questions, des questions qui leur tien-
nent à cœur, des questions qu'ils ont prépa-
rées et discutées en classe.

NOËL DIALOGUE

lent

D'où viens - tu ber - gè - re d'où viens - tu ?

Je viens d'une é - ta - ble où j'ai con - tem - plé

Un bien grand mi - ra - cle que je vais con - ter

2. Qu'as-tu vu bergère, qu'as-tu vu ?
J'ai vu dans la crèche un petit enfant
Qui pleurait sans cesse, jamais ne dormant.
3. L'aimes-tu bergère, l'aimes-tu ?
Bien plus que la terre et que son printemps
Qu'une tendre mère n'aime son enfant.

4. Qu'as-tu vu encore, qu'as-tu vu ?
Une troupe d'anges descendus du Ciel
Chantant les louanges du Père Eternel.

Texte populaire. Mélodie: V. Ragni.

Initiation musicale

Approche d'un instrument: la voix

A la veille de Noël, dans l'initiation musicale proposée à ses jeunes auditeurs, la Radio éducative offre en prime un chant inédit de Valentino Ragni, «Noël dialogue».

Cette illustration sonore, de même que le traditionnel «Entre le Bœuf et l'Âne gris» chanté à trois voix, attestent l'importance de l'harmonisation, mais aussi de la qualité des voix dans une chorale. Qualité dit exercice. Les exercices de pose de voix basés sur des gammes, des séquences, des accords sont autant d'éléments qui préparent auditivement les enfants à aborder un répertoire plus contemporain.

La voix: un instrument. L'enregistrement d'une répétition de la Chorale de l'Ecole et Conservatoire de musique de Delémont est le prétexte à une démonstration des possibilités multiples qu'elle offre.

Micheline Ragni, avec une trentaine d'enfants de 7 à 17 ans, parcourt un itiné-

raire musical théorique et pratique qui va de la chanson toute simple à l'art contemporain en puisant ses sources au chant de la Renaissance.

FONDATION DIALOGUE

Prévention des accidents chez les jeunes

La Fondation Dialogue, qui a lancé cet automne sa «Campagne nationale de prévention des accidents destinée aux jeunes», vient de publier une brochure de 52 pages traitant de prévention des accidents (route, loisirs, sport, etc.). Cette attrayante brochure s'adresse tout spécialement aux jeunes, mais elle constitue également un excellent document d'information pour les enseignants et les adultes intéressés.

Cette brochure peut être commandée à la Fondation Dialogue, case postale 150, 1095 Lutry, en joignant Fr. 1.30 en timbres-poste.

«Education et formation en milieu ouvrier»

A l'occasion de son 75^e anniversaire, l'Université ouvrière de Genève édite un recueil d'articles de ses collaborateurs, de sociologues, d'historiens, de linguistes, de syndicalistes, d'hommes politiques, de responsables au niveau fédéral et européen.

17 articles, plus de 250 pages, font le point de la situation de l'éducation et de la formation en Suisse et à l'étranger.

Prix de vente: Fr. 27.—

PRIX DE SOUSCRIPTION, JUSQU'À PARUTION EN NOVEMBRE: Fr. 21.—

A verser aux Editions «La Baconnière», 2017 Boudry, CCP 20-1226.

Prière de remplir lisiblement le bulletin de versement et de mentionner au dos «Education et formation en milieu ouvrier».

CIRE D'ABEILLE

pour faire des bougies à l'école ou dans la commune en faveur d'un établissement social ou de la caisse de l'école

3 kg	10 kg	25 kg	100 kg	500 kg
14.10	13.90	13.50	11.10	9.90

Prix de vente d'une bougie à l'occasion d'une action:

Fr. 2.80 par 100 g

Une lettre d'instruction sera donnée selon désir.

Mèche **30 ct.**/mètre, N° 1/2/3 (à 10 m)

STEARIN/PARAFFIN

apte à faire des bougies

	3 kg	10 kg	30 kg	60 kg	90 kg
le kg	5.35	4.85	4.60	3.28	2.90

Pour faire des bougies, j'ai le plaisir de vous proposer une boîte de cire

10 cm Ø, 40 cm de hauteur **Fr. 9.50**

10 cm Ø, 49 cm de hauteur **Fr. 14.50**

Poudre colorant: **Fr. 6.50** 200 g, jaune, bleu, rouge; suffit pour 20 kg.

Cette annonce paraîtra seulement une fois — prière de la conserver.

Commandes à:

Maison H. Roggwiler, matériel scolaire
case postale, 8908 Hedingen, tél. (01) 761 77 88.

BANQUE VAUDOISE DE CREDIT

**au service de l'économie vaudoise
depuis 1864**

Siège:
Lausanne
rue Pépinet 1

Succursale:
Yverdon
rue du Casino 4

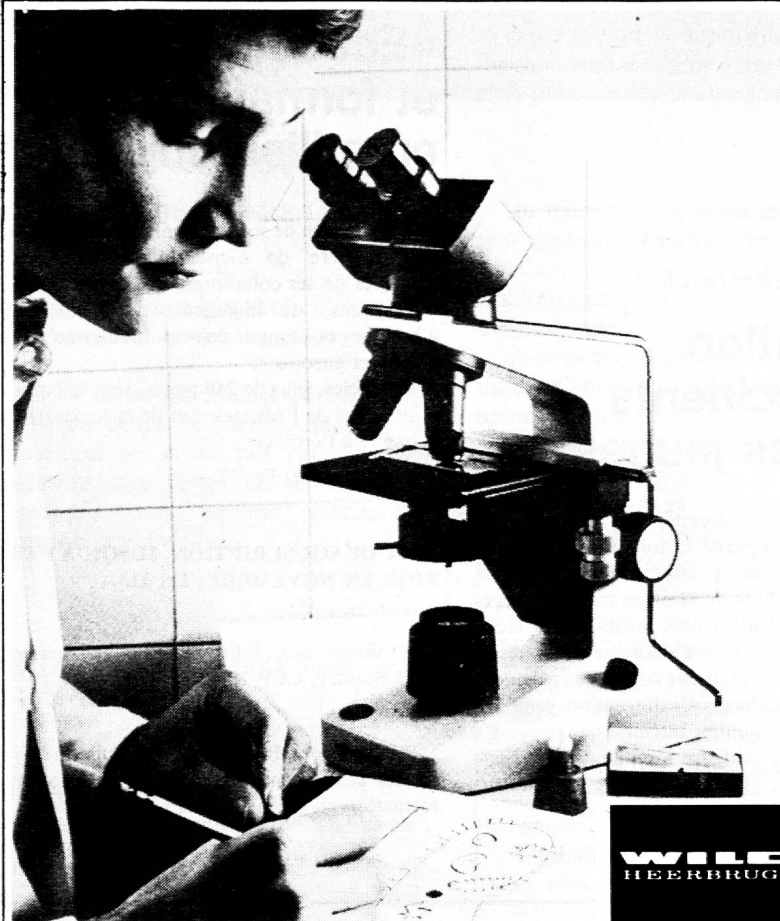
22 AGENCES

Aigle, Aubonne, Avenches, Bière, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey, Villars-sur-Ollon.

LE NOUVEAU MICROSCOPE D'ENSEIGNEMENT LEITZ-HM-LUX 3

A un prix extrêmement avantageux, il ouvrira également à l'élève le monde de la microscopie. Grâce au nouveau mécanisme de mise au point, le maniement de l'instrument se limite pratiquement à un unique bouton de commande pour la focalisation précise de l'image. Tous dommages aux objectifs ou aux préparations occasionnés par leur contact involontaire, sont exclus. Ceci assure un réglage de netteté de l'image précis et très facile. L'utilisation devient rapidement une réaction instinctive, même pour l'observateur débutant, de sorte qu'il peut consacrer toute son attention à l'image et à son interprétation.

Prospectus et offres sur demande.



**WILD
HERBRUGG**



WILD + LEITZ AG

8032 Zürich Forchstrasse 158 Tel. 55 62 62

photocomposition



offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.

1820 Montreux 1